

Bibliothèque numérique

medic@

France, Académie nationale de pharmacie. - Compte-rendu de la séance publique annuelle de la société de pharmacie de Paris tenue à la faculté de pharmacie. Le 5 janvier 1927

1927. - Paris : G. Doin et cie, 1927.

Cote : BIU Santé Pharmacie P 40448



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)

Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_p40448x1927

P40448

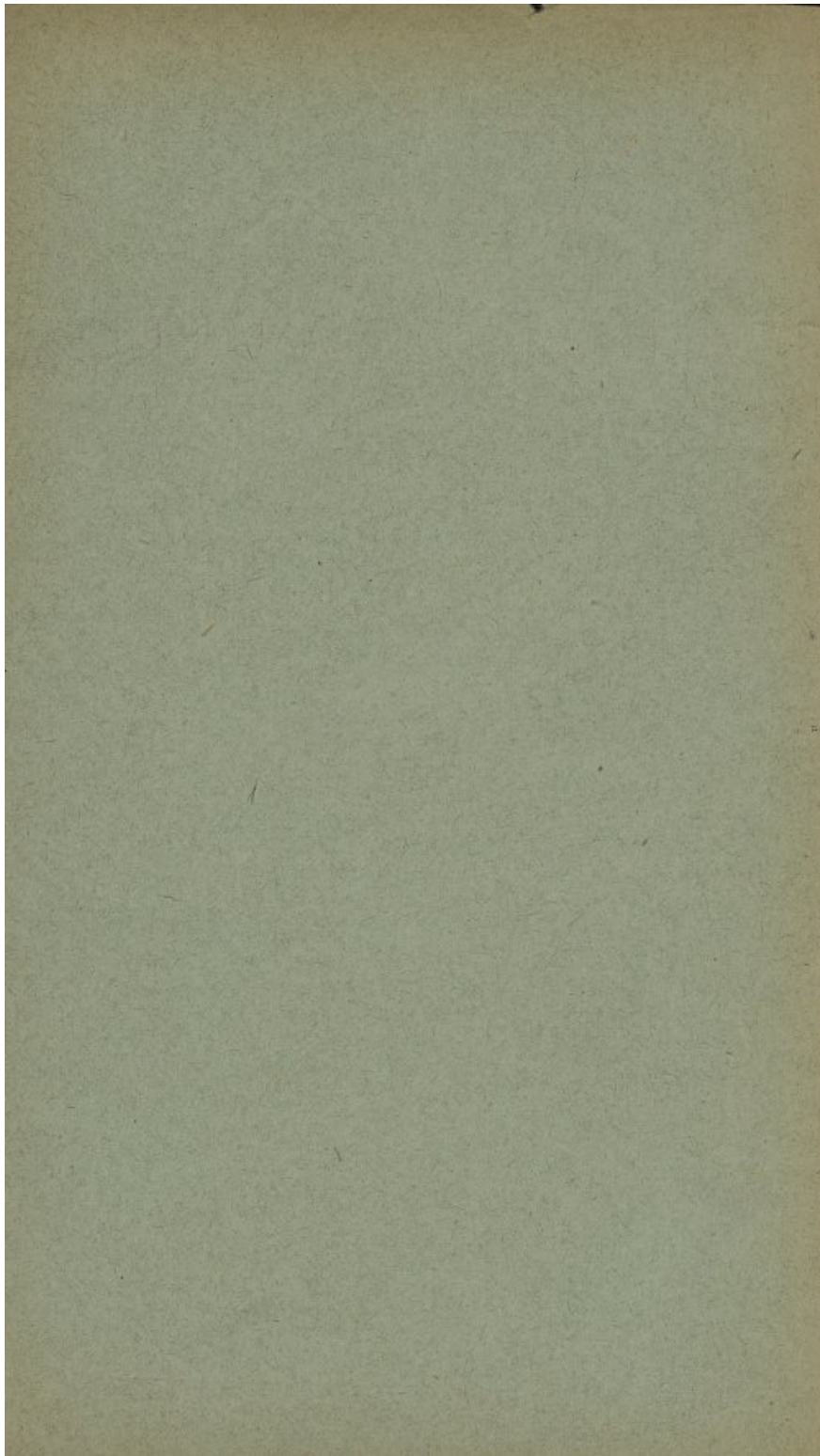
COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
TENUE
A LA FACULTÉ DE PHARMACIE
LE 3 JANVIER 1927



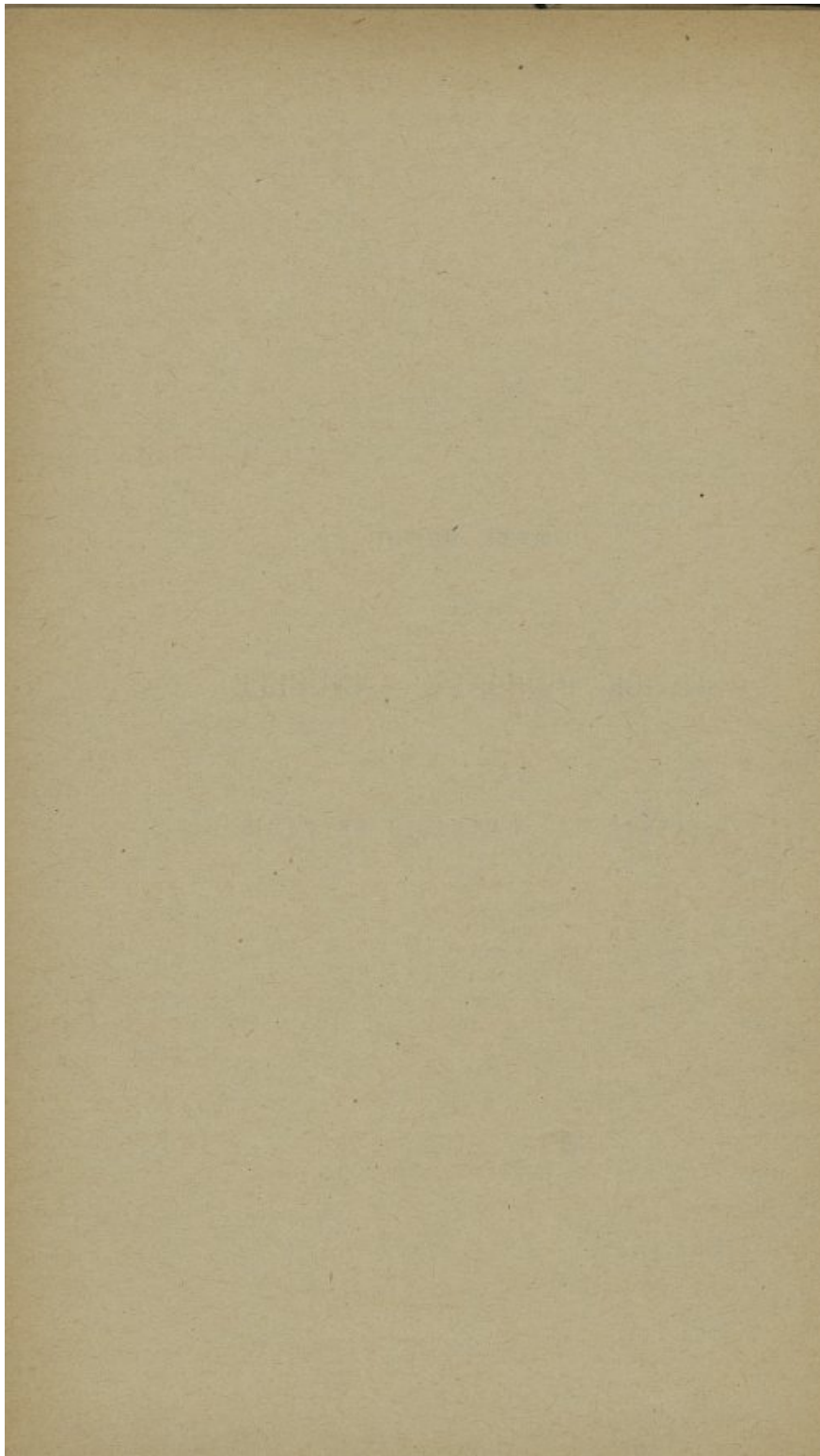
Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET C^e, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8
—
1927

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

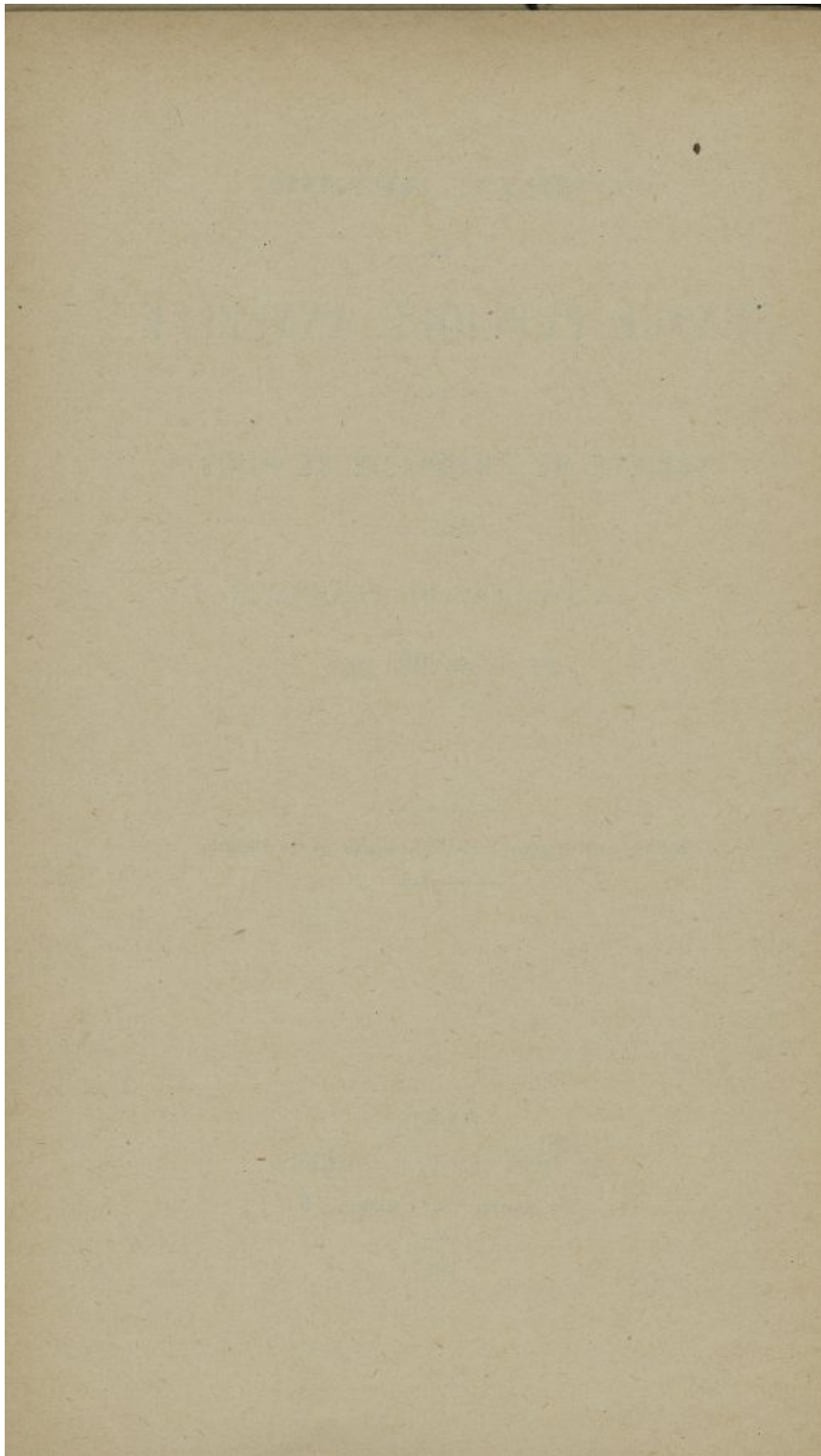


COMPTÉ RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
TENUE
A LA FACULTÉ DE PHARMACIE
LE 5 JANVIER 1927

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET C^{ie}, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

—
1927



LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

AN 1927 (1)

MEMBRES RÉSIDANTS. — 60.

DATES de la nomination.	MM.	Noms et adresses.
Avril	1903	Carette, 89, boulevard du Montparnasse, VI ^e .
Mai	1903	Bougault (J.), PFP, PH, hôpital de la Charité, VI ^e .
Octobre	1903	Dufau, 56, rue du Cherche-Midi, VI ^e .
Juin	1904	Desmoulière, 30, rue de Miromesnil, VIII ^e .
Août	1904	Gaillard, PM, PVH, 27, rue Delambre, XIV ^e .
Novembre	1904	Hérissey, AFP, PH, hôpital Saint-Antoine, XII ^e .
Décembre	1904	Dumesnil, 10, rue du Plâtre, IV ^e .
Mars	1905	Thibault (Charles-Paul), 4, rue de Provence, IX ^e .
Mai	1905	Goris, PFP, PH, 47, quai de la Tournelle, V ^e .
Juin	1905	Lefèvre (C.), 66, rue de la Pompe, XVI ^e .
Juillet	1905	Fourneau (Ern.), 20, rue Dutot, XV ^e .
Août	1905	Breteau (Pierre), PV, au Val-de-Grâce.
Décembre	1905	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIX ^e .
Mai	1906	Meillère, PH, 15, rue du Cherche-Midi, VI ^e .
Mai	1907	Martin (H.), 2, avenue Friedland, VIII ^e .
Juillet	1908	Sommelet, AFP, PH, hôpital Saint-Louis, X ^e .
Novembre	1908	Poulenc (Camille), 91, rue de Sèvres, VI ^e .
Mai	1909	Guillaumin (A.), 13, rue du Cherche-Midi, VI ^e .
Juillet	1909	Tiffeneau, PFM, PH, hôpital Boucicaut, XV ^e .
Mai	1910	Guérin, PIA, AFP, 21, rue Hallé, XIV ^e .
Juin	1911	Michel, 7, rue de la Feuillade, I ^{er} .
Octobre	1911	Delépine, PFP, PH, hôpital de la Pitié, XIII ^e .
Novembre	1911	Leroux, PH, hôpital Bretonneau, XVIII ^e .
Juillet	1912	Lemeland (P.), 81, rue Joffroy, XVIII ^e .
Novembre	1912	Pépin, 81, rue Joffroy, XVII ^e .
Juin	1913	André, PH, hôpital de la Salpêtrière, XIII ^e .
Octobre	1913	Bourdier, 147, rue du Faubourg Saint-Denis, X ^e .
Juin	1914	Javillier, 19, rue Ernest-Renan, XV ^e .
Juillet	1914	Bernier, 17, rue de Berri, VIII ^e .
Juillet	1914	Lebeau, PFP, 4, rue Cambacérés, Verrières (Seine).
Mai	1919	Perrot, PFP, 12 bis, boulevard de Port-Royal, V ^e .
Juin	1919	Lesure, 70, rue du Bac, VII ^e .

(1) Abréviations : AFP, Agrégé de la Faculté de Pharmacie; AFM, Agrégé de la Faculté de Médecine; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine; PCF, Professeur au Collège de France; PFM, Professeur à la Faculté de Médecine; PFP, Professeur à la Faculté de Pharmacie; PH, Pharmacien des Hôpitaux; PM, Pharmacien Militaire; PV et PVH, Professeur et Professeur honoraire au Val-de-Grâce; PU, Professeur à l'Université; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie; PEMP, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie; PIA, Professeur à l'Institut Agronomique. PMRN, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle.

DATES de la nomination.		MM.	Noms et adresses.
illet	1919		Huerre, 12, boulevard Bonne-Nouvelle, X ^e .
illet	1919		Damiens, AFP, 23 bis, r. des Binelles, Sèvres (S.-et-O.).
Avril	1920		Lefebvre (Ch.), 2, rue Duphot, I ^{er} .
Mai	1920		Bridel, PMHN, PH, hôpital Lariboisière, X ^e .
Juin	1920		Lantenais, 7, rue Michel-Chasles, XII ^e .
Juillet	1920		Fabre (R.), AFP, PH, hôpital Necker, XV ^e .
Octobre	1920		Radais, PFP, 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .
Mai	1921		Buisson, 105, avenue Henri-Martin, XVI ^e .
Juillet	1921		Pénau, 89, rue de Montrouge, Gentilly (Seine).
Juillet	1921		Fleury (P.), PA, 95, boulevard Saint-Michel, V ^e .
Juillet	1922		Laudat, 17, rue de Berri, VIII ^e .
Octobre	1922		Richard (F.), 47, quai de la Tournelle, V ^e .
Mai	1923		Bouvet, 4, rue Thénard, V ^e .
Octobre	1923		Picon, AFP, PH, hôpital Broca, XIII ^e .
Décembre	1923		Bailly (O.), 59, Chaussée-de-l'Etang, St-Mandé (Seine).
Octobre	1924		Guillaumin (Ch.-O.), 36, rue du Colisée, VIII ^e .
Avril	1925		Weitz, 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .
Juin	1925		Bagros, 42, rue d'Auteuil, XVI ^e .
Octobre	1925		Grigaut, 21, rue du Vieux-Colombier, VI ^e .
Janvier	1926		Aubry, 23, rue des Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
Avril	1926		Mascre, AFP, PH, 200, faubourg Saint-Denis, X ^e .
Mai	1926		Maheu, 44, avenue du Maine.
Juin	1926		Rothéa, PM, 6, rue Le Bouvier, Bourg-la-Reine (Seine).
Juillet	1926		Lécoq, 40, rue des Poissonniers, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Juillet	1926		Coutière, PFP, 20, rue de Tournon, VI ^e .
Décembre	1926		Toraude, 147, boul. Montparnasse, VI ^e .

MEMBRES HONORAIRES

DATES de la nomination		de l'honorariat	MM.	
1872	1906		Vigier (Ferdinand), 12, boulevard Bonne-Nouvelle, X ^e .	
1881	1909		Crinon, 20, boulevard Richard-Lenoir, XI ^e .	
1883	1910		Guinochet, PH, 4, av. des Anglais, Beaulieu (Alpes-Mar.).	
1883	1910		Hoog, 62, avenue des Champs-Élysées, VIII ^e .	
1884	1913		Léger, PH, à Pontchartrain (Seine-et-Oise).	
1886	1914		Viron, PH, 11, avenue Herbillon, St-Mandé (Seine).	
1887	1920		Patein, PH, 94, rue de Maubeuge, X ^e .	
1888	1920		Grimbert, PFP, PH, 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .	
1888	1920		Morellet, 3, boulevard Henri-Quatre, IV ^e .	
1889	1921		Dumouthiers, 44, rue de Bourgogne, VII ^e .	
1889	1921		Béhal, PFP, PH, 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .	
1889	1921		Bertioz, 1, rue du Try, Montmorency (Seine-et-Oise).	
1894	1922		Villejean, AFM, PH, 14, rue Péréy, II ^e .	
1895	1922		Moureu, PCF, 18, rue Pierre-Curie, V ^e .	
1905	1923		Gallois, 41, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine.	
1897	1924		Moreigne, 55, boulevard Pasteur, XV ^e .	
1898	1924		Georges, PM, P. V. H, 42, r. Notre-Dame-des-Champs, VI ^e .	
1900	1925		Guerbet, PFP, PH, 12, rue de Condé, VI ^e .	
1900	1925		Lépinos, 7, rue de la Feuillade, I ^{er} .	
1900	1925		Choay, 9, rue Brown-Séguard, XV ^e .	
1900	1925		Cousin, PH, hôpital Cochin, XIV ^e .	
1901	1926		Vaudin, 43, avenue de Saxe, VII ^e .	
1901	1926		Patrouillard, 37, rue Borghèse à Neuilly-sur-Seine.	
1902	1927		François (M.), PH, 12, avenue d'Orléans, XIV ^e .	

MEMBRES ASSOCIÉS. — 10.

DATES de la nomination	MM.
1900	Guignard (Léon), membre de l'Institut, 6, rue du Val-de-Grâce, V ^e .
1913	Cazeneuve (P.), sénateur du Rhône, 17, rue Duroc, VII ^e .
1919	Lacroix (Alfred), membre de l'Institut, 28, rue Humboldt, XIV ^e .
1921	Bouvier (L.), membre de l'Institut, 55, rue de Buffon, V ^e .
1924	Gley, professeur au Collège de France, 14, rue Monsieur-le-Prince, VI ^e .
1924	Dorvieux (P.), bibliothécaire honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris, 58, avenue d'Orléans, XIV ^e .
1925	Blaise, professeur à la Faculté des Sciences à la Sorbonne.

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX. — 120.

MM.	MM.
Aloy, PFMP, Toulouse, 1927.	Danjou (Em.), à Caen, 1908.
Anthoine, à Salbris (Loir-et-Cher), 1894.	David (Constant), à Courbevoie (Seine), 1903.
Arnould, à Ham (Somme), 1893.	Debionne (J.), PEMP, à Amiens, 1901.
Astruc, PFP, à Montpellier, 1903.	Dejean, à Boulogne-s.-Gesse (Haute-Garonne).
Baldy (F.), à Castres (Tarn), 1904.	Denigès, PFMP, à Bordeaux, 1895.
Barthe, PFMP, à Bordeaux, 1893.	Domergue, PEMP, 341, rue Paradis, à Marseille, 1892.
Baudot, à Dijon, 1914.	Dupain, à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900.
Beauvisage, à Montluçon (Allier), 1923.	Dupuy (B.), à Puteaux (Seine), 40, rue Sadi-Carnot, 1888.
Bernhard, à Etrépigny (Eure), 1893.	Evesque (Em.), PM, à Lyon, 1904.
Bernou, à Châteaubriant (Loire-Inférieure), 1888.	Ferrier, à Vitry, 1911.
Brachin (A.), à Joinville (Haute-Marne), 1906.	Fleury (E.), PEMP, à Rennes, 1901.
Bræmer, PFP, à Strasbourg, 1899.	Fonze-Diacon, PEP, à Montpellier, 1925.
Camboulives (P.), à Alby (Tarn).	Fosse, PFS., à Lille, 1924.
Capdeville, à Aix (Bouches-du-Rhône), 1887.	Fructus, à Avignon, 1908.
Charaux, à Jouet-sur-l'Aubois (Cher), 1924.	Galimard, à Versailles, 1909.
Chaumeil (Am.), à Annonay (Ardèche), 1903.	Gamel, à Nîmes, 1903.
Chelle, PFMP., Bordeaux, 1924.	Gascard (A.), PEMP, à Rouen, 1894.
Comès, à Toulouse, 1893.	Gastard, Rennes, 1925.
Coreil, à Toulon, 1896.	Gautrelet, à Vichy (Allier), 1893.
Cribier, Orléans, 1924.	Gérard (René), PU, à Lyon, 1887.
Crouzel (P.), à La Réole, 1903.	Gérard (Ern.), PFMP, à Lille, 1892.

MM.

Girard (Gill.), PM, à Chidrac (Puy-de-Dôme), 1892.
Girardet, AFP., Nancy, 1924.
Godfrin, Nogent-sur-Marne, 1919.
Gros (L.), PEMP, Clermont-Ferrand, 1927.
Guimond, Vendôme, 1925.
Grélot, PFP, à Nancy, 1903.
Grès (L.), à Noisy-le-Sec (Seine), 1903.
Guillaume, à Issoudun (Indre), 1919.
Guigues (P.), PEMP, à Beyrouth (Asie Mineure), 1901.
Hamel, Le Mans (Sarthe), 1923.
Harlay (Marcel), à Paris.
Hébert (B.), à Saint-Lô (Manche), 1904.
Hérail, PEMP, à Alger, 1890.
Huguet, PEMP, à Clermont-Ferrand, 1888.
Jadin, PFP, à Strasbourg, 1900.
Juillet, AFP, Montpellier, 1921.
Kauffeisen, à Dijon, 1901.
Labat, PFMP., Bordeaux, 1924.
Labesse, à Angers, 1901.
Lahache, PM, à Paris, 1899.
Lambert, asile de Bron (Rhône), 1901.
Lasausse, PEMP., Nantes, 1924.
Le Beuf, à Bayonne, 1874.
Leclère (A.), Lille, 1927.
Legeay, Chartres, 1925.
Lenormand, PEMP, à Rennes, 1901.
Leprince, à Paris, 62, rue de la Tour, 1883.
Lieutard, PM, à Paris, 30, rue Ernest-Renan.
Liot, à Paris, 1919.
Malbot (A.), à Alger, 1900.
Mallat, à Beauregard (Allier), 1895.
Malmanche, à Rueil, 1919.
Malméjac (F.), PM, à Alger, 1901.
Marguerie, PEMP, Nantes, 1925.
Maronneau (G.), PM, à Vincennes, 1901.
Martin (Léon), PEMP, Grenoble, 1923.
Massy, PM, à Rabat (Maroc) 1923.
Mengus, Strasbourg, 1925.
Monal (E.), à Nancy, 1903.
Morel (H.), PFMP, Lyon, 1927.

MM.

Morelle, à Commercy, 1908.
Moynier de Villepoix, PEMP, à Amiens, 1903.
Nardin, à Besançon, 1893.
Nicklès, Besançon, 1924.
Pajot (Alfred), à Abbeville, 1901.
Pannetier, à Commeny (Allier), 1896.
Pecker, PM, Metz, 1925.
Périer, PM, Marseille, 1925.
Piault, à Saint-Dizier, 1914.
Pinard, à Angoulême, 1903.
Quériault, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Quirin, PFMP, Reims, 1924.
Raby, PM, à Moulins, 1887.
Raquet, PFMP, à Lille, 1919.
Régis (C.), à Carcassonne, 1896.
Richard (E.), PEMP, Rouen, 1927.
Robin, à Tournus (Saône-et-Loire), 1921.
Rodillon, à Sens (Yonne), 1921.
Röser, PM, Pharmacien inspecteur de l'armée, à Paris, 1892.
Rolland, P. M. à Rabat (Maroc) 1923.
Roman, PM, à Dieulefit (Drôme), 1894.
Ronchèse, à Nice, 1914.
Rothéa, PM, Bourg-la-Reine.
Saint-Sernin, à Brest.
De Saint-Stéban, Saint-Germain-en-Laye, 1924.
Sarhou, PM., à Paris, 1908.
Sigalas, PFMP, à Bordeaux, 1903.
Simon, à Lyon, 1888.
Tardieu, à Sisteron (B.-Alpes), 1898.
Thouvenin (M.), PEMP, à Besançon, 1901.
Thumann, Guebwiller (Haut-Rhin), 1921.
Vallée (C.), AFMP, à Lille, 1903.
Verdon, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), 1914.
Vernes, à St-Pourçain-sur-Sioule (Allier), 1909.
Viaud (T.), PEMP, à Nantes, 1901.
Vizern (M.), à Marseille, 1892.
Volmar, Strasbourg, 1921.
Ydrac, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. — 60

MM.

- Beguïn (Ch.), Bâle (Suisse), 1927.
Beguin (Ch.), La Chaux-de-Fond (Suisse), 1927.
Braecke (Mlle), 52, rue Traversière, Bruxelles, 1927.
Breugelmans, 24, rue Cortenberg à Bruxelles, 1924.
Bührer, à Clarens (Vaud), 1903.
Carracido (J.-R.), PU, à Madrid, 1911.
Davidof (D.), PU, à Varsovie, 1898.
d'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Dominguez, Buenos-Aires, 1927.
Duyk, 7, rue Alphonse-Hottat, à Ixelles Bruxelles, 1898.
Ekecrantz (Thor), PU, à Stockholm, 1914.
Estaccio, à Lisbonne, 1884.
Ferrera da Silva,, à Porto, 1892.
Figueroa (Dolorès de), à Matanza, Cuba, 1888.
Fontoura (C.), Sao-Paulo (Brésil), 1927.
Forrester (G.-P.), 42, Causton Street, Londres, 1925.
Georgiadès, au Caire, 1919.
Ginzberg (Alex.), PU, à Pétrograd, 1914.
Greenish (H.), PEP, 17, Bloombury-Square à Londres, 1903.
Haazen (Valère), 15, avenue Isabelle à Anvers, 1908.
Hofman (J. J.), 4, Schenkweg à La Haye, 1913.
Holmes, Londres, 1921.
Idris, (T.-H.-W.), à Londres, 1904.
Iniguez (Francisco), à Madrid, 1888.
Issoglio, Turin, 1927.
Van Itallie (L.) PU, à Leyde, 1901.
Jonesco (A.), PU, Bucarest, 1925.
Khouri, 4, rue de France, à Alexandrie (Egypte), 1900.
B. Koskowski, PU, à Cracovie, 1924.
La Wall, PU, Philadelphie, 1924.
Van Ledden Hulsebosch (M. L. Q.), Amsterdam, 1911.
Mac Alister (Sir Donald), à Glasgow, 1903.
Magnin (Georges), à Buenos-Aires, 1914.
Melgar, à Guatemala, 1901.
G. Meoli, Buenos-Ayres, 1924.
F. de Myttenaere, 19, rue de l'Industrie à Hal, 1923.
Netto (I.), Bahia (Brésil), 1927.
Olmedilla y Puig (Joaquim), PU, à Madrid, 1899.
Panas, à Smyrne, 1887.
Poulsson, PU, à Oslo (Norvège), 1903.
Reimers (M.-N.), à Aarhus (Danemark), 1903.
Reyes, Buenos-Aires, 1904.
Sanpaio, à Saint-Paul (Brésil), 1889.
Schamelhout, 40, avenue de la Couronne à Ixelles-Bruxelles, 1919.
Van Schoor, 20, rue Vondel à Anvers, 1923.
Tschirch, PU, à Berné, 1893.
Vintilescu (J.), à l'Institut médico-légal de Bucarest, 1913.
Waller, à Götteborg (Suède), 1903.
Van der Wielen, PEP, à Amsterdam.

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

depuis sa fondation (1803).

An- nées.	Présidents (1).	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers (2).
1803	Parmentier.	Delunel.	Bouillon- Lagrange.	Trusson.
1804	Parmentier.	»	»	»
1805	Vauquelin.	»	»	»
1806	Descemet.	»	»	»
1807	Parmentier.	»	»	Moringlane.
1808	Vauquelin.	»	Sureau.	»
1809	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1810	Parmentier.	Laugier.	»	»
1811	Guiart, père.	»	»	»
1812	Boudet, oncle.	Derosne.	Cadet-Gassicourt	»
1813	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1814	Vauquelin (3).	Henry.	»	»
1815	Derosne.	?	»	»
1816	Bouriat.	?	»	»
1817	?	?	Robiquet.	»
1818	Cadet-Gassicourt	Pelletier.	»	»
1819	Bouillon-Lagrange	?	»	»
1820	?	?	»	»
1821	?	?	»	»
1822	?	?	»	»
1823	?	?	»	»
1824	Laugier.	Boutron.	»	»
1825	Boullay.	Blondeau.	Henry.	»
1826	Robiquet.	Robinet.	»	»
1827	Pelletier.	Guibourt.	»	Marin.
1828	Boudet neveu.	Bussy.	Robiquet.	»
1829	Sérullas.	Dublanc jeune.	»	»
1830	Virey.	Soulbeiran.	»	»
1831	Lodibert.	Henry fils.	»	»
1832	Robinet.	Lecanu.	»	»

(1) Le président de chaque année étant le vice-président de l'année précédente, les noms de ceux-ci n'ont pas eu besoin d'être portés.

(2) Pour compléter le bureau il y a lieu d'indiquer les archivistes :

Avant 1866.....	Réveil.	De 1891 à 1899.....	Schmidt.
De 1866 à 1875.....	Baudrimont.	De 1899 à 1900.....	Sonnié-Moret.
De 1876 à 1890.....	F. Würtz.	De 1901 à 1919.....	Guinochet.
		Depuis 1920.....	Bourdier.

(3) Le registre des procès-verbaux de 1814 à 1823 ayant disparu, on n'a pu reconstituer complètement, jusqu'ici, la composition du bureau, en ce qui concerne les présidents et secrétaires annuels, pour les années comprises entre 1815 et 1824.

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers
1833	Bajet.	Chevallier.	Robiquet.	Martin.
1834	Chéreau.	J. Pelouze.	»	»
1835	Reymond.	Cap.	»	»
1836	Bussy.	F. Boudet.	»	»
1837	Dizé.	Vallet.	»	»
1838	Cap.	Dubail.	»	»
1839	Fauché.	Hottot.	»	»
1840	Soubeiran.	Vée.	Robiquet. Soubeiran.	Tassart.
1841	Guibourt.	Quévenne.	Soubeiran.	»
1842	Pelouze.	Desmarest.	»	»
1843	Boutron-Char- lard.	Foy.	»	»
1844	Bonastre.	Bouchardat père.	»	»
1845	Frémy père.	Mialhe.	»	»
1846	Vée.	Buignet.	»	»
1847	Gaultier de Clau- bry.	Véron	»	»
1848	Boutigny.	Deschamps.	»	»
1849	Blondeau.	Grassi.	»	»
1850	Hottot.	Huraut.	»	»
1851	Felix Boudet.	Robiquet fils.	»	»
1852	Vuaflart.	Mayet père.	»	»
1853	Bouchardat père.	Ducom.	»	»
1854	Cadet-Gassicourt.	Reveil.	»	»
1855	Buignet.	Paul Blondeau.	»	»
1856	Dubail.	Lefort.	Buignet.	»
1857	Soubeiran.	Regnaud.	»	»
1858	Chatin.	Baudrimont.	»	»
1859	Foy.	Hottot fils.	»	»
1860	Dublanc.	Léon Soubeiran.	»	»
1861	Gobley.	A. Vée.	»	Desnoix.
1862	Poggiale.	Latour.	»	»
1863	Schaeuffele père.	Lebaigue.	»	»
1864	Boudet fils.	Hébert.	»	»
1865	Robinet.	Roussin.	»	»
1866	Tassart.	Marais.	»	»
1867	Guibourt.	Adrian.	»	»
1868	Bussy.	Roucher.	»	»
1869	Mayet père.	Coulier.	»	»
1870	Mialhe.	Méhu.	»	»
1871	Lefort.	Mortreux.	»	»
1872	Stanislas Martin.	Bourgoin.	»	»
1873	Grassi.	P. Vigier.	»	»
1874	Regnaud.	Duquesnel.	»	»
1875	Planchon.	F. Würtz.	»	»
1876	Coulier.	F. Vigier.	Buignet. Planchon.	»
1877	Marais.	Petit.	»	»
1878	Méhu.	Marty.	»	»
1879	Blondeau.	Vidau.	»	»
1880	Bourgoin.	Guichard.	»	»
1881	Petit.	Yvon.	»	»
1882	P. Vigier.	Delpéch.	»	»
1883	Jungfleisch.	Prunier.	»	»
1884	Marty.	Boymond.	»	»
1885	Sarradin.	Champigny.	»	»
1886	Prunier.	Portes.	»	Dreyer.

An- nées.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1887	Desnoix.	Thibault (Paul-E.)	Planchon.	Dreyer.
1888	Delpech.	Bourquelot.	"	"
1889	G. Bouchardat.	Schmidt.	"	"
1890	F. Vigier.	Grimbert.	"	"
1891	Moissan.	Léger.	"	"
1892	Portes.	Leidié.	"	"
1893	Bürcker.	Behal.	"	"
1894	Boymond.	Leroy.	"	Leroy.
1895	Julliard.	Patein.	"	"
1896	Villiers.	Viron.	"	"
1897	Sonnerat.	Guinochet.	"	"
1898	Bourquelot.	Bocquillon.	"	"
1899	Leidié.	Voiry.	"	"
1900	Planchon.	Barillé.	Bourquelot.	"
1901	Yvon.	Moureu.	"	"
1902	Guichard.	Georges.	"	"
1903	Léger.	Choay.	"	Vaudin.
1904	Landrin.	Lépinos.	"	"
1905	Behal.	Guerbet.	"	"
1906	Crinon.	François.	"	"
1907	Viron.	Bougault.	"	"
1908	Schmidt.	Thibault (Pierre-E.)	"	"
1909	Patein.	Carette.	"	"
1910	Thibault (Paul-E.)	Dufau.	"	"
1911	Grimbert.	Gaillard.	"	"
1912	Preud'homme.	Hérissey.	"	"
1913	Moureu.	Dumesnil.	"	"
1914	Dumouthiers.	Leroux.	"	"
1915	Guerbet.	Pépin.	"	"
1916	Cousin.	Guérin.	"	"
1917	Georges.	Sommelet.	"	"
1918	Chosy.	Tiffeneau.	"	"
1919	François.	Bourdier.	"	"
1920	Patrouillard.	Bernier.	"	"
1921	Bougault.	Huerre.	Grimbert.	Lesure.
1922	Lafay.	Damiens.	"	"
1923	Vaudin.	Ch. Lefebvre	"	"
1924	Richaud	Bridel	"	"
1925	Hérissey.	Lantenais.	"	"
1926	Dufau.	Fabre.	"	"

BUREAU POUR 1927

Président :	MM. GAILLARD.
Vice-Président :	DUMESNIL.
Secrétaire général :	GRIMBERT.
Trésorier :	LESURE.
Archiviste :	BOURDIER.
Secrétaire annuel :	PÉNAU.



COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
DU 5 JANVIER 1927

Compte rendu des travaux de la Société de Pharmacie de Paris, pendant l'année 1926, par M. RENÉ FABRE, Secrétaire annuel.

MES CHERS COLLÈGUES,

Avant de relater devant vous les travaux et les événements ayant marqué l'existence de notre Compagnie, au cours de l'année 1926, permettez-moi de vous assurer de mes sentiments de profonde gratitude. Ce fut pour moi un honneur dont j'apprécie tout le prix que celui d'avoir été appelé par vos suffrages au poste de Secrétaire annuel de la Société de Pharmacie de Paris ; d'ailleurs ma tâche me fut grandement facilitée grâce à l'aimable obligeance de tous mes collègues, et aux conseils si expérimentés et si amicalement prodigués de M. le Professeur Grimbart, dont j'applaudis de tout mon cœur la réélection comme Secrétaire général.

Lorsque l'on parcourt les rapports annuels de mes prédécesseurs, on ne saurait manquer d'être frappé par la remarquable activité qui n'a cessé de régner dans notre Compagnie. De tout temps, nos collègues se sont intéressés à la résolution de nombreux problèmes touchant à notre profession, et la Société de Pharmacie n'a pas manqué, cette année, de se conformer à cette noble règle de travail.

Par votre louable activité et par l'abondance de vos communications, vous avez tous contribué à affirmer sa belle vitalité, les jeunes avec l'enthousiasme et la foi des débuts d'une carrière, les anciens avec la pondération et la sagesse que donne seule une longue expérience, mais les uns et les autres avec la plus franche cordialité dans la discussion des diverses questions soulevées.

Si la tradition de la Société de Pharmacie s'est ainsi poursuivie, si l'effort de chacun a pu aider au développement de la Science, si l'œuvre reste éternelle, les ouvriers disparaissent, emportant nos unanimes regrets. Cette année, malheureusement, fut marquée par le décès de quelques collègues parmi les plus sympathiques et les plus dévoués.

M. Lafay, notre ancien Président, dont vous appréciez tous l'intelligente et inlassable activité, ainsi que l'admirable dévouement à la cause pharmaceutique, est disparu prématurément, en juillet dernier, et notre Président vous a retracé, mieux que je ne saurais le faire, son existence exemplaire de labeur acharné.

A cette même époque, nous avions à déplorer la mort de notre jeune et sympathique collègue, M. Luce, Pharmacien des Hôpitaux, ainsi que de deux membres correspondants nationaux, M. Sonnié-Moret, Pharmacien honoraire des Hôpitaux, et M. Col, Professeur à l'École de Médecine de Nantes. M. le Professeur Fragner, de Prague, correspondant étranger, est décédé au début de cette année, en laissant une œuvre importante en Chimie végétale.

Pour combler ces vides ainsi que ceux causés par le passage à l'honorariat de nos collègues, MM. Vaudin et Patrouillard, vous avez élu plusieurs membres résidants, et je suis heureux de renouveler vos souhaits de bienvenue à M. le Professeur Coutière ainsi qu'à MM. Aubry, Lecoq, Maheu, Mascré, Rothéa et Toraude. Qu'ils me permettent de leur donner en exemple l'œuvre accomplie par leurs devanciers; ce sera la meilleure façon d'honorer la mémoire de ceux qui les ont précédés dans cette Compagnie.

Nous avons eu le plaisir d'applaudir à la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur de M. Bridel, ainsi que de M. Damiens dont le récent accident de laboratoire n'aura pas les suites graves que ses amis ont redoutées pendant quelques jours. Tout dernièrement, M. Cordier a été promu Officier de la Légion d'honneur.

MM. Mascré et Picon, et M. Volmar, correspondant national, ont été nommés Officier de l'Instruction publique, et M. le Professeur Perrot s'est vu décerner la médaille d'or de la Mutualité.

M. Tiffeneau a remplacé M. Richaud, notre ancien Président récemment disparu, à la Chaire de Pharmacologie de la Faculté de Médecine, et nous nous réjouissons de voir cette science si magistralement enseignée par nos savants confrères. M. Bridel succéda à M. Maquenne à la Chaire de Physique végétale du Muséum, où il poursuivra ses belles recherches, qui font ici l'objet de fréquentes communications.

En mars dernier, nos collègues MM. Bridel, Fabre, Fleury, Mascré et Picon furent admis à l'examen d'aptitude aux fonctions d'Agrégé des Facultés de Pharmacie, et MM. Fabre, Mascré et Picon ont été ensuite nommés Professeurs agrégés à la Faculté de Pharmacie de Paris.

La Commission du Codex s'est adjointe comme nouveaux collaborateurs, M. François, Tiffeneau et Valeur.

Nous avons eu le plaisir de trouver, parmi les membres du bureau de la Société de Thérapeutique, M. le Professeur Perrot, comme Président, M. Huerre, comme Secrétaire, et M. Patein, comme membre du Conseil. C'est la première fois qu'un Professeur de notre Faculté est appelé à l'honneur de la Présidence de cette Société, poste qui fut précédemment tenu par nos collègues Richaud, Patein, Yvon et Portes.

M. le Doyen Radais a été nommé membre de la Commission de prophylaxie des Maladies vénériennes, et M. Vaudin, membre de la Commission des Spécialités pharmaceutiques.

Nous avons appris la réélection de M. Cordier, comme Conseiller Prud'homme, et celle de M. Buisson, comme

Juge au Tribunal de Commerce. Nous sommes assurés que, grâce à l'autorité et à la compétence de nos collègues, les intérêts de la profession seront sauvegardés dans ces diverses juridictions.

Notre Président, M. Dufau, et notre nouveau collègue, M. Toraude, ont obtenu le prix Demarles à l'Académie de Médecine, pour leur Manuel si recherché des stagiaires en pharmacie, et le prix Montyon des Arts insalubres a été décerné par l'Académie des Sciences à notre correspondant national, M. le Professeur Chelle, de Bordeaux.

Notre éminent correspondant M. le Professeur Denigès a été nommé Membre associé de l'Académie de Médecine.

Enfin, M. Fabre a été élu membre de la Société de Biologie. Vous voyez donc qu'au cours de cette année, de nombreuses distinctions échurent à nos collègues, et je suis heureux de leur dire, en votre nom, nos bien cordiales félicitations.

Dans leurs laboratoires, nos collègues, Professeurs à la Faculté, ont fait partager leur activité à de jeunes travailleurs, en leur indiquant des sujets d'étude et en les guidant de leurs conseils. Ces élèves apprécient hautement les prix que la Société de Pharmacie réserve aux plus méritants : vous avez récompensé ceux dont les travaux vous ont paru les plus remarquables, en accordant la médaille d'or pour les Sciences Physiques et Chimiques à M. Sallé, la médaille d'or pour les Sciences Naturelles à Mlle Seguin, le prix Charles Leroy à M. Métin et le prix Vigier à Mlle Barel.

L'activité d'une Société ne se juge pas sur son compte rendu annuel, mais bien sur l'examen complet des travaux publiés, dont je vais vous donner une énumération peut-être fastidieuse. Ce serait d'ailleurs abuser de votre patience que de m'étendre en de longs détails, alors que vous suivez si régulièrement les séances de la Société de Pharmacie, et que vous lisez dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie* les nombreuses communications de nos membres résidants et les notes envoyées par nos correspondants.

M. François, dans une communication au nom de M. Chartier, montra que toutes les substances actives contenues dans l'élixir parégorique peuvent être caractérisées avec sûreté, et que l'acide benzoïque ainsi que le camphre sont susceptibles d'être dosés dans ce médicament avec une exactitude suffisante.

La préparation de l'extrait de kola, qui fut déjà l'objet de nombreux travaux, fut étudiée dans une intéressante note de M. Rothéa.

M. Mascré, en son nom et en celui de M. Ragoucy, a fourni de nombreux documents analytiques concernant la préparation des extraits de quinquina. Dans les extraits fluides, la proportion d'alcaloïdes de l'écorce qui se retrouvent dans la liqueur, varie de 19 à 78 p. 100, suivant les écorces; ces différences considérables ont une importance capitale dans l'essai de ce médicament. Les variations sont moins grandes pour les extraits mous de quinquina rouge, où le rendement moyen est de 27 p. 100, alors qu'il atteint 54,5 dans le cas du quinquina jaune. Ces résultats démontrent la nécessité de procéder à de multiples essais sur des drogues provenant de lots différents, avant de juger de la valeur d'une préparation galénique.

M. Léger a proposé une méthode pratique d'étalonnage des aloès basée sur le dosage des aloïnes chlorées. Il convient d'exiger pour les aloès du Cap 17 à 20 p. 100 d'aloïnes chlorées, et, pour les aloès des Barbades ou de Curaçao, 31 à 34 p. 100.

M. Huerre, de même que notre correspondant national, M. Massy, poursuivent leurs travaux de l'huile de Cade et son essai, ainsi que sur l'huile pyrogénée de Thuya; ils nous ont exposé les résultats analytiques obtenus.

Au cours de ses intéressantes recherches sur les sels de bismuth employés en thérapeutique, M. Picon a été conduit à étudier les suspensions huileuses de l'oxyde et du carbonate de bismuth; il a établi la plus rapide résorption de ce dernier sel, ce qui est d'une grande importance pratique.

M. Picon, par double décomposition en milieu glycé-

riné, a préparé un certain nombre de sels de bismuth cristallisés purs, déjà connus, mais aussi le valérianate basique, qui possède la propriété d'être soluble dans l'alcool méthylique. L'étude des tartrates a montré que tous les composés déjà obtenus dérivent d'un acide tartro-bismuthique capable de se combiner à une deuxième molécule d'acide tartrique, et de fournir de nombreux dérivés d'hydratation différente, ainsi qu'un sel double ammoniacal. Par contre, il existe deux citrates de bismuth acide, l'un mono, l'autre bibasique.

L'étude des sels de bismuth fut l'objet d'une note de M. Godfrin, communiquée par M. Grimbert. La recherche de l'arsenic dans le sous-nitrate de bismuth, suivant la technique de la Pharmacopée germanique, fut commentée par M. Rollin, dans un travail que nous a exposé M. Valeur.

La stabilisation de l'eau oxygénée est un problème fort important au point de vue pratique, et les résultats obtenus par M. Chartier, au cours d'un travail communiqué par M. François, montrent que l'acide benzoïque et l'acétanilide se révèlent, dans ce but, particulièrement efficaces ; leur action stabilisatrice est d'ailleurs favorisée, en verre jaune.

M. François, vous a rendu compte d'un travail sur l'oxalate de fer. L'oxalate ferreux perd son eau de cristallisation entre 180° et 250° en s'oxydant, ce qui rend peu pratique cette déshydratation ne répondant d'ailleurs pas à une exigence thérapeutique.

M. Bailly, poursuivant en collaboration avec M. Gaumés ses recherches sur les glycérophosphates, a réalisé la synthèse du diéther α - β -diglycéromonophosphorique, par action de l'épichlorhydrine sur le β -glycérophosphate de soude en solution aqueuse, et fixation d'une molécule d'eau sur l'éther glycidique intermédiairement formé.

M. Fleury, en collaboration avec M. Z. Sutu, s'est intéressé également à la question des glycérophosphates, et il a étudié l'application de la réaction de Copaux à l'analyse de ces produits.

M. François, dans un travail effectué en collaboration

avec M. Lormand, a indiqué les méthodes permettant la recherche micrographique de l'acide tartrique dans les préparations pharmaceutiques qui le renferment : sirops, limonades, etc.

M. Weitz a entrepris l'étude des combinaisons de la caféine; la plupart ont une composition inconstante. Parmi les produits étudiés, l'oxalate, seul, semble être une combinaison définie de deux molécules de caféine et d'une d'acide oxalique.

M. Richard a eu l'occasion de vous faire de judicieuses remarques sur l'essai de divers produits chimiques tels que le chlorure de calcium parfois souillé de chlorure de baryum, et les acides chlorhydriques et sulfuriques de titres inconstants. Il a rectifié d'autre part, la solubilité du sublimé dans l'éther.

M. Grimbart a indiqué, de la part de MM. Aloy et Valdigué, une réaction fort sensible de la codéine, susceptible de nombreuses applications.

Enfin, M. Hérissé, au nom de M. Jonesco, vous a décrit l'application du procédé mercurimétrique au dosage des alcaloïdes.

Poursuivant ses travaux de Chimie végétale, M. Hérissé a pu isoler l'Aspéruloside, glucoside cristallisé de l'Aspérule odorante. Il l'a de même extrait d'autres plantes de la famille des Rubiacées du genre Rubia et Galium, et l'aspéruloside apparaît identique à l'acide rubichlorique décrit par divers auteurs.

La Chimie biologique fait toujours l'objet de nombreuses communications; soit qu'il s'agisse d'élaborer de nouvelles méthodes permettant le dosage de divers éléments dans les liquides de l'organisme, soit qu'il s'agisse d'apporter quelques précisions dans la connaissance d'importants problèmes de biologie, nos collègues ont fait preuve d'une grande activité scientifique.

M. Bougault, au nom de M. Yardin, indiqua une modification au dosage du glucose dans le liquide céphalorachidien, modification utilisant la méthode iodométrique.

M. Hérissé, au nom de notre correspondant étranger M. Jonesco, a présenté un travail sur le dosage de l'acide

urique dans le sang, basé sur l'emploi d'heureuses améliorations aux techniques couramment employées.

M. Fleury nous a exposé les résultats des recherches qu'il a effectuées en collaboration avec ses élèves Genevois, Awad et Sutu.

Avec M. Genevois, il a étudié le dosage des bases xanthiques de l'urine; la détermination de l'indice d'argent permet de saisir les variations dans la composition de ces bases, qui constituent un mélange très complexe.

Avec M. Awad, il a mis au point une nouvelle méthode de dosage de l'acétone, basée sur la détermination iodométrique directe de ce corps dans les précipités mercuriques qu'il donne avec les réactifs de Nessler ou de Denigès.

Avec M. Sutu, il a dosé le phosphore organique urinaire, et il a indiqué les variations constatées dans divers cas pathologiques.

Au nom de MM. Poirot et Lambert, il vous a décrit une nouvelle technique de recherche du sang dans les urines, méthode très sensible et d'une grande spécificité.

M. Fabre, vous a fait connaître les recherches qu'il a effectuées pour étudier le mécanisme de l'hémolyse. Il a montré le rôle important du cholestérol dans ce phénomène, et il a proposé une méthode spectrophotométrique permettant de suivre la marche de l'hémolyse provoquée par divers facteurs. Il a précisé la nature des radiations actives dans la photosensibilisation par l'hématoporphyrine, grâce à l'emploi d'un monochromateur assurant une sélection rigoureuse des radiations. Ayant observé l'hémolyse dans le cas des hématies de nombreuses espèces animales, il a démontré l'inégale sensibilité des globules rouges, suivant leur origine, leur composition, et le réactif hémolytique envisagé.

Cette étude a conduit M. Fabre à préparer diverses combinaisons du cholestérol, et en particulier l'allophanate, dont la production peut être réalisée dans des milieux biologiques complexes. Il a pu ainsi mettre en évidence le cholestérol dans plusieurs échantillons de lécitine marchande.

Les questions d'Endocrinologie ont pris de plus en plus d'importance en raison de la vogue croissante et justifiée des produits organothérapeutiques.

M. Javillier a montré que, lorsque les poudres organothérapeutiques sont préparées avec toutes les précautions exigibles, telles que le vide profond à 0°, leur teneur en les différentes formes de phosphore (lipidique, nucléique et minéral) est très voisine de celle que l'on rencontre dans les tissus correspondants stabilisés à l'alcool bouillant; à ce point de vue, les poudres représentent donc d'une façon satisfaisante les organes d'où elles proviennent.

Le pharmacien s'intéresse à juste raison, aux problèmes d'Hygiène alimentaire, et il n'est pas surprenant qu'à plusieurs reprises, nos collègues vous aient entretenus de questions se rattachant à cet ordre d'idées. Vous connaissez les remarquables travaux qui sont l'œuvre de physiologistes français sur les vitamines, et, d'ailleurs, MM. Javillier, Pénau et Lecoq avaient déjà, au cours des années précédentes, eu l'occasion de vous indiquer les résultats qu'ils avaient enregistrés. Nous ne saurions certes trop nous réjouir des progrès accomplis dans la Science de la Nutrition.

M. Lecoq a étudié diverses questions relatives à l'analyse biologique des aliments, en collaboration avec Mme Randoïn, directrice du Laboratoire de Physiologie du Centre des Recherches sur l'Alimentation. Ces auteurs ont examiné les diverses variétés commerciales de dextrose susceptibles d'être employées dans les régimes artificiels, et ils ont constaté leur valeur bien inégale suivant que l'on s'adresse aux dextrines blanches ou aux dextrines blondes.

De même, les levures de bières sont des sources de valeur très variable en vitamines hydrosolubles B, et, par l'application de régimes artificiels soigneusement étudiés, il est apparu à ces auteurs que la levure de bière cultivée sur malt houblonné, donne des résultats bien préférables, pour les pigeons, à ceux fournis par les levures de distilleries cultivées sur mélasse de betterave.

Le mélange des cinq farines de légumineuses : pois vert, haricot, lentille, fève et pois chiche, suffit pour assurer la santé des animaux mis en expérience, mais il est insuffisant pour assurer la survie de la seconde génération.

La question des farines panifiables et de leur blutage, qui constitue un problème d'intérêt national évident, fut l'objet d'intéressantes communications de deux de nos collègues, dont vous connaissez la compétence en cette matière, MM. Javillier et Rothéa.

M. Javillier en réponse à une question de M. Carette, vous a fourni des renseignements sur la couleur et la conservation du pain, et sur les précautions prises à ce sujet pour sauvegarder la santé publique.

M. le Professeur Perrot, dont la documentation nous est si précieuse dans les questions de Matière médicale, vous a entretenus, à plusieurs reprises, de problèmes dont nous ne saurions nous désintéresser à la Société de Pharmacie. Il vous a parlé du Peyotl, la plante qui fait les yeux émerveillés, et du Yocco, drogue dont l'écorce renferme 2 p. 100 de caféine, au sujet des travaux effectués en collaboration avec son élève, M. Rouhier.

M. Perrot vous a fait hommage d'un exemplaire de ses ouvrages sur les Quinquinas et la quinine, et sur le Chaulmoogra et les autres graines utilisées contre la lèpre. Ce sont d'importantes mises au point, traitées avec beaucoup de clarté, et d'une lecture fort instructive.

M. Choay vous a présenté la thèse de son fils, M. André Choay, sur l'Insuline, travail dont l'intérêt n'a pas échappé aux physiologistes.

Reprenant une tradition fort louable, plusieurs confrères, ne faisant pas partie de la Société de Pharmacie, ont exposé personnellement leurs travaux au cours des séances mensuelles. C'est ainsi que M. Bruère a indiqué la préparation de tests colorimétriques destinés à remplacer les échelles si altérables de Clark et Lubs, pour la détermination du pH. M. Malmy a fait part de diverses observations sur la solubilité de l'iode dans le chloroforme, et sur la préparation de la solution d'adrénaline.

Le Bureau de la Société de Pharmacie a décidé de demander à ses collègues les plus qualifiés, l'exposé de questions nouvelles susceptibles d'intéresser le pharmacien, et de le renseigner sur les problèmes récents qu'aucun ne doit ignorer. C'est dans ce but qu'il a confié à M. Fabre le soin de vous traiter de l'état de nos connaissances sur les propriétés chimiques et physiologiques des principes endocriniens, et je puis vous assurer qu'au cours de l'année 1927, deux de nos collègues, choisis parmi les plus éminents, continueront cette heureuse tradition, dont l'utilité vous est apparue si manifeste.

La Société de Pharmacie dont l'œuvre scientifique a l'importance que vous venez de juger par le compte rendu que je vous en ai fait, n'a pas négligé les intérêts de la profession, et, en deux circonstances, elle n'a pu que se féliciter de voir la Pharmacie défendue par des avocats aussi écoutés et aussi compétents que M. H. Martin et M. le Doyen Radais.

M. H. Martin vous a entretenus d'une question qui préoccupe la Commission de Prophylaxie des Maladies vénériennes et l'Académie de Médecine, celle de l'organisation d'essais chimiques et physiologiques auxquels doivent être soumis les composés arsénicaux et bismuthiques, mis à la disposition des Dispensaires d'Hygiène Sociale. La Société de Pharmacie, sur les conseils de notre collègue, a émis le vœu que ce contrôle fût assuré par le Laboratoire national de Contrôle des médicaments qui rend déjà les services que vous appréciez tous.

D'autre part, M. Radais vous a donné lecture du décret du 13 juillet 1926, au sujet des remèdes secrets. Ce décret, fort important, à l'élaboration duquel notre Doyen prit une part prépondérante, apporte d'utiles précisions sur la définition du caractère secret des médicaments. La spécialité possède maintenant un statut auquel elle doit se conformer. Grâce aux efforts, à l'autorité prudente et avisée de M. Radais, une large voie est désormais ouverte aux pharmaciens honnêtes et de bonne volonté.

Voilà, messieurs, les événements qui marquèrent

l'existence de la Société de Pharmacie, en 1926. Si l'énumération a retenu trop longtemps votre bienveillante attention, vous voudrez bien en partager la responsabilité avec votre Secrétaire annuel, en raison de votre grande activité qui méritait d'être rappelée.

La Société de Pharmacie de Paris ne cesse de poursuivre sa tâche de perfectionnement de la Pharmacie et des Sciences qui s'y rattachent, et grâce à vous, mes chers Collègues, elle conservera cette réputation dont elle s'honore depuis toujours.

Rapport sur le prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (section des sciences physico-chimiques 1925-1926), par une Commission composée de MM. DELÉPINE, LENTENOIS et PICON, rapporteur.

MESSIEURS,

Un seul ouvrage a été déposé pour le prix des thèses des Sciences Physiques et Chimiques. Il est dû à M. Sallé, interne des Hôpitaux, élève de M. Tiffeneau. L'auteur a passé à la Faculté de Pharmacie de Paris sa thèse de doctorat avec le sujet suivant : « Sur quelques benzhydryl-amines mono et dialcoxylées. Etude chimique et pharmacodynamique. »

Nous sommes heureux de pouvoir constater que cette thèse apporte une contribution importante à l'étude des corps doués de propriétés anesthésiques.

A la suite des travaux de MM. Fourneau et Tiffeneau montrant que certains amino-alcools non benzoylés possédaient un pouvoir anesthésique notable et que même la fonction alcool ne paraissait pas indispensable, des recherches furent entreprises pour déterminer dans la série des amines possédant un poids moléculaire assez élevé, en particulier les benzhydrylamines, quels étaient les corps doués du pouvoir anesthésique le plus favorable.

L'étude des dérivés para-alcoxylés a été faite par

M. Torrès dans le laboratoire de M. Fourneau tandis que M. Sallé étudiait les dérivés ortho et méta dans le laboratoire de M. Tiffeneau.

La partie chimique de la thèse est importante et elle a abouti à l'isolement de trente-deux corps nouveaux cétones ou amines.

Dans la partie pharmaco-dynamique, des essais physiologiques d'anesthésie ont été effectués en utilisant la méthode nouvelle de M. Régnier. Des épreuves de toxicité ont également été réalisées. On a constaté que les dérivés méta et spécialement celui qui présente le poids moléculaire le plus élevé, soit un radical butylé, possèdent les plus forts pouvoirs anesthésiques. Le dérivé butylé a un pouvoir dix-sept fois supérieur à celui de la cocaïne alors que sa toxicité ne dépasse que de moitié celle de l'alcaloïde naturel.

Les corps étudiés possèdent des propriétés assez irritantes.

Cette thèse représente un travail important effectué avec le plus grand soin.

Votre Commission est heureuse de proposer que le prix des thèses des Sciences Physiques soit attribué à M. Sallé.

Rapport sur les prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (section des sciences naturelles, 1925-1926) par une Commission composée de MM. PERROT, GUILLAUMIN et MASCRÉ.

MESSIEURS,

Un seul travail a été présenté pour le prix des thèses dans la section des Sciences naturelles. Ce travail, dont l'auteur est M^{lle} Séguin est intitulé : *Recherches sur la phagocytose in vitro ; virulence et phagocytabilité.*

M^{lle} Séguin a mis au point une technique permettant de mesurer *in vitro* « la phagocytabilité » des microbes. Dans des conditions convenables, on met en contact une

émulsion des microbes à étudier avec une émulsion de leucocytes et l'on observe au microscope, après un contact suffisant, les préparations fixées et colorées obtenues avec le culot de centrifugation du mélange. On établit, d'après une échelle spéciale, le degré de phagocytabilité, sans qu'il soit nécessaire de procéder à la numération laborieuse des leucocytes et des microbes. La technique est rapide (1 h. 1/2 à 2 heures) et précise.

Les expériences ont porté sur huit espèces microbiennes. Elles ont montré comment divers facteurs influent sur le phénomène; la température (dont l'optimum varie avec les espèces microbiennes), le complément (qui favorise la réaction, sauf dans le cas de la bactériémie charbonneuse et du pneumobacille), les sensibilisatrices fournies par le sérum dans le cas du pneumocoque. Les espèces microbiennes se montrent inégalement sensibles à la phagocytose et, dans des conditions définies, la phagocytose *in vitro* peut être considérée comme un caractère spécifique et constant d'un microbe donné.

Il était surtout intéressant d'établir s'il y a parallélisme entre la virulence et la phagocytabilité d'un microbe. Sans qu'il y ait réellement parallélisme entre l'une et l'autre cependant, la phagocytabilité, en général, augmente quand la virulence diminue. On peut, en mesurant la phagocytabilité, avoir une indication utile sur le degré de virulence. Sa détermination peut donc rendre des services, la détermination directe de la virulence étant plus longue et plus laborieuse.

Le travail de M^{lle} Séguin nous a paru mériter amplement d'être couronné par la Société de Pharmacie. Les expériences sont nombreuses et bien conçues, clairement exposées et les résultats sont intéressants; au point de vue du mécanisme de la réaction, comme au point de vue de la pratique du laboratoire ils apportent quelque chose de nouveau. Nous vous proposons donc de décerner à M^{lle} Séguin la médaille d'or réservée aux thèses de Sciences naturelles.

Rapport sur le prix Vigier, par une commission composée de MM. BOUGAULT, HUERRE et ROTHEA, rapporteur.

MESSIEURS,

Un seul travail a été soumis à votre Commission, celui de Mlle G. Barel, intitulé « *De la préparation par percolation de quelques extraits et teintures de la Pharmacopée française* ». C'est en réalité une étude sur une simplification en tant que rapidité d'exécution du procédé d'épuisement par lixiviation, réglementé par le Codex de 1908.

Après une courte introduction, Mlle Barel fait, dans ses grandes lignes, un historique de la lixiviation, puis elle donne la description détaillée du mode opératoire inscrit au Codex. Elle traduit ensuite un article paru en 1921 dans *Am. Journ. Pharm.* ayant pour auteur R. Hatcher et traitant de l'économie de temps au cours de la percolation. Le procédé expérimenté par l'auteur sur les teintures de noix vomique, de strophantus et d'aconit, consiste à ne maintenir en vase clos, les substances humectées par le solvant, que pendant 2 heures au lieu de 6 heures comme le prescrit la pharmacopée américaine et à commencer la lixiviation immédiatement après leur introduction dans le percolateur. Il en résulte un gain de 50 p. 100 environ sur le temps normal de fabrication des préparations envisagées et cependant des expériences physiologiques comparées démontrent que les drogues ainsi obtenues ont une activité égale à celles préparées d'après la méthode officielle.

Mlle Barel, se basant sur les travaux de Hatcher s'est proposée de démontrer qu'il était possible d'accélérer encore davantage la marche de la lixiviation, en réglant de façon appropriée l'écoulement du percolateur. Comme dans le procédé Hatcher, elle réduit à 2 heures la durée de la macération en vase couvert, elle supprime la macération préalable dans le percolateur et elle règle l'écoule-

ment de l'appareil de façon à obtenir en 24 heures, 1.000 gr. de teinture ou colature. Les expériences ont porté sur l'ipéca, l'aconit, l'hydrastis, les quinquinas rouge et jaune et la noix vomique. Ces substances dont elle a, au préalable, déterminé la teneur en eau et en alcaloïdes lui ont servi à préparer les teintures, extraits mous et secs, extraits fluides et sirops inscrits au Codex, en suivant la méthode officielle d'une part et en appliquant son procédé d'autre part. Pour chaque série de ces préparations, elle a tracé un tableau comparatif de leur teneur en alcaloïdes et de leur rendement en extraits. Les conclusions générales résultant de son travail sont les suivantes :

1° Toutes les préparations exécutées par les deux procédés, celles de la noix vomique exceptées, ont un taux d'alcaloïdes et un rendement en extrait sec sensiblement égaux; l'insuccès constaté sur la noix vomique dérive de sa structure anatomique et de sa richesse en matières grasses. Des expérimentations ultérieures permettront, sans doute, de généraliser sur une plus vaste échelle, le procédé de percolation rapide.

2° Dans toutes les préparations autres que la teinture d'ipéca, on trouve une proportion d'alcaloïdes bien inférieure à celle existant dans la matière première.

3° La quantité d'alcool prescrite par le Codex pour la préparation des extraits est insuffisante pour obtenir un épuisement complet; il conviendrait pour arriver à ce but d'en employer 10 parties au lieu de 6.

4° La filtration des liqueurs, après élimination de l'alcool par distillation produit un déchet important en extrait et en alcaloïdes; il conviendrait de supprimer cette opération comme dans la préparation de l'extrait de Cola.

Pour conclure nous-même, nous estimons que le travail de Mlle Barel ajoute une page nouvelle et intéressante à l'histoire de la lixiviation. L'importance de cette étude a du reste été démontrée par les instructives communications qu'elle a inspirées et qui ont été faites aux dernières séances de notre Société, aussi proposons-nous de récompenser la thèse de Mlle G. Barel par l'attribution du prix *Vigier*.

Rapport de la Commission chargée de l'examen des travaux présentés pour le prix Leroy. Membres de la Commission, MM. GORIS, BAGROS et AUBRY, rapporteur.

MESSIEURS,

Un seul travail a été présenté à votre Commission en vue de l'attribution du prix *Charles Leroy*. C'est un ouvrage de M. Marcel METIN, intitulé : *Les variations de la teneur alcaloïdique de l'Aconitum Napellus*.

L'auteur a examiné un grand nombre de tubercules d'aconit et étudié les variations de la teneur en alcaloïdes selon l'endroit où la plante a été récoltée. Des échantillons recueillis à la même époque, en des lieux différents, ont fourni des résultats analytiques variant du simple au double. Les aconits les plus riches en alcaloïdes ont été récoltés en terrain marécageux. L'influence de l'altitude semble assez peu sensible.

Les deux variétés de l'Aconit Napel, récoltées en même temps, dans le même lieu, ont donné des résultats analytiques très voisins.

L'auteur a constaté des variations saisonnières importantes. Les tubercules florifères, riches en aconitine dès le printemps, voient leur teneur en alcaloïde diminuer d'une façon presque régulière jusqu'à l'automne. Les tubercules de remplacement subissent une variation en sens inverse et ne possèdent une forte teneur en aconitine qu'à l'automne.

M. METIN a effectué quelques essais de culture; l'aconit cultivé est nettement plus vigoureux que la plante sauvage, mais sa teneur en alcaloïdes n'est pas sensiblement modifiée.

A la suite de ces nombreux essais, l'auteur s'est demandé si les résultats analytiques obtenus donnaient une mesure exacte de l'activité des tubercules récoltés en terrains différents. Il semble utile de s'attarder quel-

que peu sur les résultats des essais physiologiques effectués par l'auteur.

Certains tubercules ont une toxicité correspondant au tiers de celle qui est calculée d'après les résultats de l'analyse chimique. D'autres, récoltés en marécage, ne présentent que la deux centième partie de la toxicité calculée. Ces chiffres montrent une fois de plus la nécessité de compléter le dosage chimique de l'aconitine, dans les préparations d'aconit, par un essai physiologique.

Votre Commission a été fort intéressée par l'ensemble de ce travail, mené méthodiquement et avec beaucoup de soin. Elle vous propose d'en récompenser M. Métin, en lui attribuant le prix *Charles Leroy*.

Rapport sur l'attribution du prix Landrin (prix triennal), par une Commission composée de MM. BRIDEL, MAHEU et LECOQ, rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission n'a eu qu'un seul travail à examiner qui est la thèse de M. Charles Béguin intitulée : *Les méthodes biochimiques de recherche des glucosides et des sucres. Application de la méthode à la rhamnodiastase au Polygonum cuspidatum SIEB. et ZUCC. Obtention d'un glucoside nouveau, le Polydatoside.*

Ce travail est double. Il comporte une importante partie bibliographique où les méthodes biochimiques de recherche des sucres et des glucosides hydrolysables sont parfaitement exposées et en particulier celle qui est basée sur l'emploi de la rhamnodiastase, produit fermentaire extrait de divers *Rhamnus*, hydrolysant à la fois les rutinosides, les primeverosides et les rhamninosides. La seconde partie, non moins intéressante, mais plus directement originale, montre l'application de ces méthodes au *Polygonum cuspidatum*. Les essais à l'inver-

tine, à l'émulsine et à la rhamnodiastase ont abouti à la mise en évidence du sucre de canne dans les différents organes de la plante et à l'extraction (en partant de l'écorce de la racine) d'un glucoside nouveau, le *polydatoside*. Ce glucoside lévogyre, fondant à 153-154°, est hydrolysé par la rhamnodiastase en un sucre que ses propriétés rapprochent du glucose et en *polydatogénol*, qui répond à la formule $C^{14} H^{12} O^3$.

Il n'est pas besoin de rappeler l'importance de la méthode biochimique imaginée par Bourquelot en 1901 et dont la technique fut perfectionnée depuis par Bridel. Elle a fait faire à la recherche des principes immédiats des progrès considérables ; nous en voyons aujourd'hui, après tant d'autres, une nouvelle et féconde application. Mais, ainsi que le constate l'auteur de cette thèse, ces travaux sont beaucoup moins connus en Suisse qu'en France. Or, par sa première partie, qui comporte une excellente description de la méthode, de ses modifications et des résultats obtenus, ce travail très documenté constitue un excellent moyen de propager la science française à l'étranger. Nous nous devons d'encourager ces échanges intellectuels entre pays voisins et amis. Les recherches personnelles de M. BÉGUIN rentrent d'autre part tout à fait dans les limites du prix *Landrin*. Nous vous aurions donc proposé à l'unanimité d'attribuer le prix à l'auteur de cette thèse si une disposition testamentaire du donateur n'exigeait que le pharmacien fût français. Ne pouvant tenir pour nulle cette clause particulière et étant donnée la réelle valeur scientifique du travail examiné, la Commission regrette de ne pouvoir décerner le prix *Landrin* et ne peut qu'adresser toutes ses félicitations à M. BÉGUIN.

Allocution de M. DUFAU, président sortant.

MES CHERS COLLÈGUES,

Les différents rapports que vous venez d'entendre vous ont permis de constater, aussi bien la pleine vitalité de notre Société, que l'excellente situation morale et financière dans laquelle elle se trouve au début de cette nouvelle année.

A tous les travaux, dont l'accomplissement est le but même de la Société de Pharmacie, vous avez ajouté cette année l'organisation de conférences dont la première a été un grand et légitime succès ; je voudrais vous dire tout l'intérêt manifesté, pour de telles conférences, par les pharmaciens praticiens.

Nous les avons entendus souvent exprimer des regrets de ce que, une fois leurs études terminées, aucune occasion ne se présentait plus pour eux de revoir et d'entendre leurs professeurs dans le cadre même où ils avaient reçu leur enseignement.

Certes, les travaux pratiques complémentaires, dus à l'heureuse initiative de notre nouveau doyen, offrent bien à tous ceux qui le désirent l'occasion de revenir travailler dans les laboratoires de notre Faculté, où ils peuvent, pendant quelques semaines, retrouver l'illusion des années envolées ; mais tous ceux de nos confrères, qui ont pu assister à notre première conférence, nous ont dit combien de telles manifestations répondaient à leurs plus chers désirs et, en même temps qu'avec leurs remerciements, ils nous exprimaient l'espoir d'en voir affirmer et continuer l'heureuse tradition.

Des difficultés matérielles, survenues en dernière heure nous ont seules empêchés de donner suite à nos projets pour l'année 1926 ; mais nos dispositions sont déjà prises pour l'année qui commence et si je ne suis pas autorisé à vous donner aujourd'hui les noms de nos conférenciers, je puis bien vous les laisser deviner, simplement en vous

indiquant comme cadres des sujets qui seront traités : la Biologie médicale, l'Hygiène alimentaire et la Chimiothérapie.

Messieurs, si dans son rapport, à la fois si complet et si élégamment présenté, notre Secrétaire annuel n'a pas eu à s'étendre beaucoup sur les travaux de nos sous-commissions du Codex, cela tient uniquement à ce que vous aviez pris antérieurement une telle avance que la *Commission permanente du Codex* vient seulement d'examiner vos dernières propositions.

Sur ce point, toutes les préfaces des différentes éditions du Codex témoignent des heureux résultats donnés par cette collaboration, déjà ancienne et toujours nécessaire, entre la Commission du Codex et la Société de Pharmacie.

Dumas, qui présidait la Commission de 1866, est un de ceux qui ont le mieux souligné les avantages de cette étroite collaboration.

Notre devoir, disait-il en parlant de notre Société, est de lui en témoigner une sincère reconnaissance d'abord, mais notre devoir est aussi de lui dire qu'il lui appartient de poursuivre et de compléter un examen qui ne sera parvenu à son terme que lorsque tous les états de l'Europe en auront adopté les résultats d'un commun accord. Et il ajoutait : Il appartient à cette Société libre qui compte dans son sein tous les hommes éminents de la profession, d'en assurer l'avenir en préparant les voies à l'assimilation des pharmacopées européennes.

Messieurs, nous n'en sommes pas encore là, ce n'est que trop certain ; mais sans viser à un « impérialisme » aussi marqué et singulièrement démodé, il faut bien reconnaître que le pharmacien consciencieux, celui qui, selon la définition de Virey, *tient à honorer son art, autant qu'il s'en trouve lui-même honoré*, est bien trop souvent obligé de consulter les pharmacopées étrangères pour trouver les renseignements techniques dont il a besoin.

Il dépend uniquement mes chers collègues, de l'activité

de vos sous-commissions qu'il en soit désormais autrement.

Nous avons d'ailleurs maintenant une nouvelle raison de nous intéresser à cet utile travail, c'est l'application imminente du Décret du 13 juillet dernier, le Décret relatif aux remèdes secrets, que nous devons à la sollicitude de notre nouveau doyen et dont il s'agit maintenant de tirer les résultats les plus utiles aux intérêts de tous.

Une des premières questions qui vont se présenter à l'examen des *compétences en la matière* est le cas des spécialités antisiphilitiques dont les fabricants refusent, à juste titre il faut le reconnaître, d'inscrire la formule sur leurs étiquettes.

Pour celles-là, deux solutions : ou bien, obtenir pour elles une autorisation spéciale de l'Académie de Médecine, solution toute provisoire puisqu'elle doit toujours être suivie d'une inscription dans la plus prochaine édition de la pharmacopée, ou bien l'inscription immédiate au Codex d'une formule-type, dont les Spécialités, à formule commandant la discrétion, ne seraient plus qu'une *légère modification, telle l'addition d'une substance bénigne comme excipient, véhicule ou adjuvant*, suivant les termes mêmes d'un arrêt de la Cour de Paris du 7 janvier 1898, lequel formera longtemps encore, à notre avis, une des bases de la jurisprudence sur ce point particulier.

Et, deuxième question, beaucoup plus importante croyons-nous. Si, par une simplification, trop longtemps attendue, le caractère de remède secret n'est plus attaché désormais aux produits qui porteront sur leur étiquette l'essentiel de leur composition, sommes-nous bien certains que ce ne soit pas à la condition formelle que les principes actifs, ainsi énumérés qualitativement et quantitativement, soient déjà inscrits dans la pharmacopée ?

Poser la question n'est pas prétendre la résoudre ; mais comment oublier l'arrêt fameux dans lequel la Cour de Cassation a étendu le caractère de *remède secret* à des produits chimiques définis *même prescrits sur ordon-*

nances magistrales, sous le prétexte que ces produits n'avaient été encore ni approuvés par l'Académie de Médecine, ni inscrits au Codex.

Pourquoi vouloir oublier que, d'après cette haute juridiction, l'héroïne et l'urotropine n'ont cessé d'être *remèdes secrets* que du jour où ces produits ont été inscrits dans la pharmacopée française.

Sans doute on peut, au point de vue juridique et même professionnel, critiquer une telle manière de voir mais il faut aussi constater que si la Cour de Cassation révisé souvent les décisions des autres juridictions elle revient assez difficilement sur ses propres arrêts; il est donc bien plus prudent de compter avec la décision intervenue et d'agir en conséquence.

Le remède, bien entendu, vous apparaît immédiatement, il consiste à inscrire et à décrire, dans les prochaines éditions du Codex le plus grand nombre possible de *substances actuellement douées de propriétés médicamenteuses* et si vraiment la place doit manquer pour les inscrire toutes, contentons-nous de mettre sur ce point notre Codex au niveau des Pharmacopées étrangères, et nous aurons bien mérité d'une profession que nous aimons tous et à laquelle nous sommes tous fiers d'appartenir.

Mes chers collègues, je n'abuserai pas plus longtemps de la bienveillance dont vous m'avez comblé au cours de cette année.

Laissez-moi cependant vous remercier encore de la grande joie que vous m'avez donnée en m'appelant à l'honneur de présider vos travaux. Ma gratitude envers vous s'est encore accrue au cours de cette année, grâce aux collaborateurs immédiats dont vous avez bien voulu m'entourer et auxquels je suis heureux de pouvoir adresser publiquement mes sincères remerciements.

C'est d'abord nos anciens présidents, membres du Conseil, M. François et M. le P^r Bougault, dont la haute expérience m'a été si précieuse; puis M. Fabre, professeur agrégé, dont les procès-verbaux de nos séances ont défié toutes observations ou rectifications; M. Bourdier,

auquel incombe la lourde tâche d'alimenter les travaux de nos commissions ; et aussi M. Lesure, l'aimable trésorier dont l'habile gestion augmente chaque année notre fortune sociale.

Quant à vous, mon cher Secrétaire général, je vous dois des remerciements tout particuliers.

Il est certain que sans votre précieux concours, la présidence d'une Société comme la nôtre serait une tâche bien ardue ; alors que votre admirable dévouement à notre chère Société sait en faire un plaisir délicat dont on se surprend presque à regretter la fin.

Je vous dois donc la plus grande partie des heureux souvenirs qui vont me rester de ma présidence à vos côtés ; il s'y ajoute encore la joie d'avoir vu s'affirmer, au cours de cette année de travail en commun, les sentiments d'amitié dont vous voulez bien m'honorer depuis déjà trente années.

Et maintenant, mon cher Président, laissez-moi vous remercier, vous aussi, de l'aimable empressement avec lequel vous avez bien voulu me remplacer lorsque les circonstances m'ont empêché de remplir les devoirs de ma fonction.

Au moment où j'ai le très grand honneur de vous remettre les pouvoirs qui m'ont été confiés, je suis heureux de saluer, comme elle mérite, la belle carrière militaire et professorale que vous avez si brillamment suivie et de vous souhaiter une présidence aussi agréable que celle qui pour moi se termine au moment même où je vous invite, ainsi que les membres de votre bureau, à prendre possession de vos fonctions respectives.

Allocution de M. GAILLARD, Président.

MES CHERS COLLÈGUES,

Lorsque, l'an dernier, vous avez bien voulu me désigner pour la présidence de vos assemblées, j'ai été quelque peu effrayé : avais-je bien l'autorité nécessaire pour diriger vos débats ? Je me suis rassuré cependant bien vite, en escomptant votre indulgence coutumière, la bienveillante courtoisie qui a toujours été de règle au sein de la Société, et aussi l'aide précieuse de notre dévoué Secrétaire général.

En portant vos suffrages sur mon nom, vous avez voulu sans doute honorer pour une part le collègue dont le principal mérite est celui plutôt regrettable de l'ancienneté et pour une autre part le Pharmacien militaire, l'ancien Professeur au Val-de-Grâce, c'est-à-dire la Pharmacie militaire tout entière. Au nom de la Pharmacie militaire, comme en mon nom personnel, veuillez en recevoir, mes chers collègues, mes plus vifs remerciements.

Il a toujours été de tradition constante à la Société de Pharmacie, tradition qui remonte à l'origine même de la Société, de réunir dans son sein les personnalités les plus marquantes de la pharmacie civile ou militaire. De tout temps, les Pharmaciens militaires ont tenu à honneur de faire partie de la Société, et celle-ci les a toujours accueillis très favorablement. Pouvons-nous, du reste, maintenir ici une distinction entre les diverses branches de la profession ? Je ne le pense pas. Doyen et Professeurs de la Faculté, Pharmaciens des hôpitaux, Pharmaciens industriels ou professionnels, Pharmaciens militaires ne sont plus, dans notre Société, que d'honorables collègues réunis par un même amour de la profession et des Sciences qui s'y rattachent. Tous poursuivent le même idéal : faire progresser la Science et augmenter le prestige de la Pharmacie.

J'ai pensé, mes chers Collègues, qu'il serait peut-être intéressant de vous retracer rapidement et brièvement la vie et les travaux des Pharmaciens militaires décédés qui m'ont précédé à la Présidence de notre Société.

L'un des fondateurs de la Société de Pharmacie, en 1803, qui devait être son premier président, fut précisément un pharmacien militaire et non des moindres : PARMENTIER.

Parmentier est universellement connu, dit Balland dans son *Histoire des Pharmaciens militaires*, mais la plupart ignorent qu'il a porté l'uniforme de pharmacien militaire pendant plus de cinquante ans. Né en 1737 à Montdidier, il fait son apprentissage chez un pharmacien de sa ville natale et vient à Paris pour y continuer ses études. A l'âge de 20 ans, il entre dans la Pharmacie militaire et se trouve envoyé à l'armée du Hanovre, pendant la guerre de Sept ans. Il était sous les ordres de BAYEN, autre Pharmacien militaire de grande envergure, un des premiers qui attaquèrent la vieille théorie du phlogistique, et contribuèrent avec LAVOISIER, FOURCROY et tant d'autres, à asseoir les bases de la chimie moderne. A cinq reprises différentes, au cours de la campagne, Parmentier est pris par les hussards prussiens et dépouillé de tout. « Ces hussards, disait-il plus tard en contant ses mésaventures, sont bien les plus habiles valets de chambre que je connaisse : ils m'ont déshabillé plus vite que je n'aurais pu le faire moi-même ; du reste, ce sont de fort honnêtes gens, ils ne m'ont pris que mes habits et mon argent. » Parmentier aurait-il accepté aussi gaiement les événements s'il avait pu prévoir que 150 ans plus tard, les Boches, en dignes fils de ces hussards voleurs, lui déroberaient sa statue à Montdidier ?

Après la guerre de Sept ans, Parmentier revient à Paris, où il est attaché à l'hôtel des Invalides. C'est de cette époque que date sa carrière scientifique.

Parmentier a beaucoup écrit. Ce fut un grand vulgarisateur. Ses travaux sur les diverses matières alimentaires sont nombreux. Ses mémoires sur la farine, le pain et la panification font encore autorité à notre époque. Tous

ses efforts convergent à un même but : améliorer le bien-être des classes pauvres : paysans, ouvriers et soldats. Il se désolait en constatant en 1797 que seul le soldat était encore nourri de pain formé de la boulange entière, c'est-à-dire de farine et de son, alors que le pauvre dans les hôpitaux, le prisonnier dans les cachots, le condamné dans les fers, mangeaient un pain infiniment meilleur, provenant de farine dont on avait séparé le son.

Inspecteur général du service de Santé des armées de terre en 1800, Parmentier est nommé peu de temps après, par Bonaparte, premier pharmacien des armées et membre du Conseil de Santé.

Parmentier préside la Société de Pharmacie en 1803, à la fondation, en 1804, 1807 et 1810.

Il est également démonstrateur adjoint, en sciences naturelles, au Collège de la Pharmacie, et membre de l'Institut.

En 1809, avec C. L. CADET, PLANCHE, BOULLAY, BOUDET et DESTOUCHES, il fonde le *Bulletin de Pharmacie*, qui devient plus tard le *Journal de Pharmacie et de Chimie*.

Parmentier est mort en 1843, âgé de 76 ans.

La reconnaissance publique n'a pas manqué à Parmentier, à la persévérance duquel nous devons d'avoir vu la pomme de terre, si décriée à son apparition, passer dans la nourriture du soldat et du paysan, c'est-à-dire de tous. Ses traits ont été popularisés par la peinture, la gravure et la sculpture. Nous avons de lui trois statues, une à Neuilly, près de l'ancienne plaine des Sablons, où il expérimentait la culture de la pomme de terre, une autre dans la cour d'honneur de la Faculté de Pharmacie, la troisième à Montdidier, détruite par les Allemands et qui, je l'espère, sera bientôt réédifiée.

On doit à M. Balland, pharmacien principal, membre associé de notre Société, un ouvrage très intéressant : *La Chimie alimentaire dans l'œuvre de Parmentier*.

BOUILLON-LAGRANGE, président de la Société en 1809, 1813 et 1819, Directeur de l'Ecole de Pharmacie, membre de l'Académie de médecine, ne prit du service militaire que pendant peu de temps, comme pharmacien de 3^e classe

à l'armée de la Vendée. A cette époque où les cadres du Service de Santé n'étaient pas fixés, il était fréquent de voir des pharmaciens recevoir une commission de pharmacien militaire pour la durée d'une campagne, et revenir ensuite à la vie civile.

Il en fut à peu près de même pour CADET DE GASSICOURT de la grande famille pharmaceutique des CADET. Président en 1818, Cadet de Gassicourt fut le pharmacien ordinaire de Napoléon, qu'il suivit dans la plupart de ses campagnes. Ecrivain très fécond, aux aptitudes variées, il publia des articles de droit, des récits de voyage, voire même des chansons et des pièces de théâtre. En 1803, il écrit un Dictionnaire de chimie en 4 volumes. « C'est surtout comme rédacteur au *Journal de Pharmacie et de Chimie* qu'il nous intéresse », écrit BOURQUELOT dans le *Centenaire du Journal de Pharmacie et de Chimie*.

Je ne saurai préciser à quelle date LAUBERT, Pharmacien Inspecteur de l'Armée, fut président de la Société, sans doute entre 1820 et 1823, après Bouillon-Lagrange : une lacune existe à ces dates dans la liste des présidents de la Société publiée dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*. Laubert eut une carrière très mouvementée. Successivement conspirateur, pharmacien militaire, président de république, directeur de monnaie, il excelle dans tous les genres. D'origine napolitaine, ayant pris parti pour la France contre le gouvernement du roi de Naples Ferdinand IV, Laubert est obligé de s'expatrier à Nice, où le Ministre le nomme directement, sans passer par les grades inférieurs, *pharmacien de première classe requis*. Avec Championnet, il rentre dans Naples et prend la présidence du gouvernement provisoire de la *République parthénopéenne*. Laubert démissionne bientôt pour reprendre sa place de pharmacien militaire et faire toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. A Moscou, Napoléon le charge de transformer en monnaie courante les masses d'or et d'argent qui y avaient été trouvées. Il s'acquitte à merveille de ces nouvelles fonctions.

Laubert était un remarquable administrateur doublé d'un savant. Ses *études sur les Quinquinas* ont préludé à

la découverte de la quinine. Il était un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire des Sciences médicales*.

LAUGIER, président en 1824, n'exerça la Pharmacie militaire que pendant une dizaine d'années. Désigné pour l'expédition d'Egypte, il dut rester à Toulon pour raisons de santé. Démissionnaire en 1803, il est nommé la même année Professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de Pharmacie de Paris, dont il devient Directeur en 1829, en remplacement de Vauquelin.

En 1826, la présidence de la Société était confiée à ROBQUET. Comme les précédents, Robiquet ne fut pharmacien militaire que peu d'années. Il est au siège de Gènes avec Masséna. Démissionnaire en 1807, Robiquet est nommé successivement Professeur adjoint et Professeur titulaire d'histoire naturelle à l'Ecole de Pharmacie.

Avec SÉRULLAS, président en 1829, nous revenons aux pharmaciens militaires de carrière. Volontaire du département de l'Ain en 1791, Sérullas est nommé pharmacien de 3^e classe, à l'armée des Alpes, et conquiert successivement tous ses grades dans les campagnes de l'Empire. La Restauration le nomme premier professeur à l'hôpital d'Instruction de Metz, et en 1825, il passe avec son grade au Val-de-Grâce, où il meurt du choléra en 1832.

Sérullas a laissé de nombreux mémoires sur l'iode, l'acide iodique et ses combinaisons, sur le chlorure de cyanogène, etc., qui ont été publiés dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences, dont il faisait partie.

VIREY, président de la Société en 1830, est encore un pharmacien militaire temporaire. Pharmacien de 3^e classe à l'armée du Rhin, en 1794, il sert successivement aux armées et au Val-de-Grâce et démissionne en 1812.

VIREY a publié un grand nombre d'articles dans les journaux, les encyclopédies, les revues. C'était un savant ayant une haute culture philosophique.

Entre autres ouvrages, il laisse un traité de Pharmacie en trois volumes qui eut jusqu'à quatre éditions, chose rare pour l'époque. Il était membre du comité de rédaction du *Journal de Pharmacie et de Chimie*.

LODIBERT appartient à la catégorie de ces pharmaciens

de la période héroïque qui prirent part à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Préparateur de Bouillon-Lagrange et remarqué par Parmentier, Lodibert part aux armées en 1792 en qualité de pharmacien de 3^e classe, devient par la suite Pharmacien en Chef de la grande armée et termine sa carrière militaire à l'hôpital du Gros-Caillou, avec le grade de principal de première classe.

Membre de la Société de Pharmacie en 1818, il en est Président en 1831. Il faisait partie également de l'Académie de médecine.

Avec REYMOND et DIZÉ qui présidèrent la Société, le premier en 1835, et le second en 1837, nous épuisons la liste des pharmaciens militaires temporaires. Comme la plupart des précédents, ils sont pharmaciens militaires pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Rentré dans la vie civile, REYMOND devient un des membres fondateurs de la *Société de prévoyance des Pharmaciens de la Seine*. Quant à DIZÉ, après avoir dirigé le Magasin central des médicaments, ancêtre de la Pharmacie Centrale du Service de Santé militaire, et collaboré avec LEBLANC à la découverte de la soude artificielle, il est nommé Professeur à l'Ecole de Pharmacie et membre de l'Académie de Médecine.

FAUCHÉ est le dernier des pharmaciens militaires provenant de la grande épopée. « Peu d'officiers, écrit BALLAND dans son histoire des Pharmaciens militaires français, ont eu une carrière militaire aussi mouvementée. Pendant vingt ans, de 1795 à 1815, il n'a pas quitté nos troupes en campagne ». La diversité de ses connaissances et l'application qu'il sait en tirer pour les besoins du service le font remarquer du Maréchal Soult, qui l'honore de son amitié.

Fauché parlait la plupart des langues de l'Europe. Son érudition était vaste, et le travail intellectuel lui était facile. Très versé dans les sciences naturelles, la Botanique avait pour lui un attrait particulier.

Fauché était Pharmacien Inspecteur quand la Société de Pharmacie l'appela à la Présidence en 1839. Il mourut la même année.

Il avait collaboré à l'*Expédition Scientifique de Morée* (1831 et années suivantes). En commun avec *Brongniart* et *Bory de Saint-Vincent*, il en avait rédigé la partie botanique.

Il nous faut franchir maintenant un espace de 23 ans avant de retrouver un Pharmacien militaire au fauteuil de la Présidence de la Société de Pharmacie. Les raisons de cette éclipse momentanée sont faciles à comprendre. La période glorieuse de la Révolution et de l'Empire était passée depuis longtemps. La carrière d'officier n'avait plus le même prestige. Il y avait bien les guerres d'Afrique, mais ces guerres, relativement lointaines, étaient plutôt des guerres coloniales n'affectant qu'une partie de l'armée. De plus, l'ordonnance de 1824, modifiée par celle de 1836, fixant les cadres des pharmaciens militaires, n'avait donné que des résultats déplorables : Pour être nommé Pharmacien aide-major, on devrait dorénavant passer par le grade de Chirurgien sous-aide. Les chirurgiens sous-aides étaient employés alternativement au service de la pharmacie et de la chirurgie. Peut-être ces jeunes sous-aides, habiles à ouvrir un furoncle ou panser une plaie, se trouvaient-ils fort embarrassés pour la préparation du sirop de Tolu ? D'autre part les pharmaciens aides-majors docteurs en médecine pouvaient passer dans la médecine militaire. On espérait ainsi arriver à la fusion des trois corps : médecins, chirurgiens et pharmaciens, chimère qui a souvent hanté les cerveaux de nos dirigeants. Les résultats de ces essais furent une crise de quantité et surtout de qualité.

Différentes commissions, nommées en 1849 pour remédier à cette crise, se révélèrent impuissantes. Pour trancher la question, on fut obligé d'avoir recours à une haute commission, présidée par le maréchal VAILLANT et composée de généraux et de colonels, c'est-à-dire d'officiers de grade élevé indépendants de toute ingérence administrative, et sans parti pris. Les travaux de cette commission aboutirent en 1852 à la création de deux corps complètement distincts, et péréquation des grades : les médecins

militaires et les pharmaciens militaires, avec indépendance complète, sous la direction administrative de l'Intendance. Une Ecole d'application du Service de Santé Militaire était créée au Val-de-Grâce, où tous, médecins et pharmaciens, devaient passer un an avant d'être nommés aides majors.

La guerre malheureuse de 1870 est venue bouleverser cette situation. Il fallait un bouc émissaire à nos désastres qui résultaient de l'imprévoyance générale. L'Intendance fut ce bouc émissaire. Les médecins militaires combattirent énergiquement pour obtenir l'autonomie du Service de Santé, sous leur propre autorité. Malgré les votes contraires de la Société de Pharmacie et de l'Académie de Médecine consultée par le Ministre, l'autonomie est consacrée par la loi de 1882, établissant la complète indépendance de la médecine militaire et la subordination de la pharmacie militaire à la médecine militaire.

Revenons à notre Société. La vie de POGGIALE, président en 1862, peut être considérée comme exemple d'une carrière scientifique bien remplie. D'origine corse, Poggiale débute en 1828 comme élève à l'hôpital d'instruction de Strasbourg, en sort lauréat de promotion, passe quelque temps en Algérie et se trouve désigné pour le Val-de-Grâce. Professeur de chimie à l'hôpital d'instruction de Lille de 1837 à 1847, il revient au Val-de-Grâce où il enseigne la chimie appliquée à l'hygiène et aux expertises dans l'armée. Il est le premier titulaire dans cette chaire lors de la création de l'Ecole d'application du Service de Santé au Val-de-Grâce (1852). Il la quitte en 1858, à sa nomination au grade d'Inspecteur.

On doit à Poggiale de nombreux travaux, parmi lesquels je citerai son beau mémoire sur *la composition chimique et les équivalents nutritifs des aliments de l'homme*, et son traité *d'analyse chimique par la méthode des volumes*, qui a grandement contribué à la vulgarisation de l'emploi des liqueurs titrées, encore peu utilisées à cette époque (1858).

En 1873, le Ministre demande l'avis de l'Académie de

Médecine sur le projet de suppression de la pharmacie militaire, déguisée sous le nom de fusion, ou la subordination à la médecine, POGGIALE, dans un discours remarquable, emporte le vote de l'Académie qui rejette, à une grande majorité, la subordination et la fusion comme préjudiciables aux intérêts de l'armée. Malgré cet avis, la loi qui établit l'autonomie du Service de Santé et la subordination est votée neuf années plus tard. Poggiale était mort en 1879. Le destin lui avait épargné cette douloureuse épreuve.

Après POGGIALE, pharmacien militaire de grande envergure, nous trouvons COULIER, pharmacien militaire non moins remarquable. Elève de MILLON, COULIER était né professeur comme son maître. Sa parole était des plus élégantes, ses écrits dénotent une clarté et une précision rares.

Agrégé en 1853, professeur titulaire en 1858, COULIER quitte le Val-de-Grâce en 1876, à sa nomination au grade d'Inspecteur, l'année même de sa présidence de la Société de Pharmacie.

COULIER était surtout physicien. Il a publié, dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, des articles très appréciés sur le microscope, le spectroscope, les aréomètres, thermomètres, baromètres. En 1859, parut son *Manuel de microscopie appliquée à la médecine*, qui fut particulièrement remarqué.

« Sous les dehors d'une bonhomie peut-être un peu voulue, nous dit Balland, Coulier cachait une rare finesse. Qu'on relise dans les procès-verbaux de la Commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi sur l'autonomie du Service de Santé la déposition du Pharmacien Inspecteur Coulier. C'est un pur chef-d'œuvre. Jamais avocat ne s'est montré plus habile et plus prudent. »

Les efforts de COULIER à la Chambre, pas plus que ceux antérieurs de POGGIALE à l'Académie de Médecine ne devraient être couronnés de succès. « Un discours bien fait change quelquefois mon opinion, jamais mon vote », a dit un parlementaire célèbre. Les pharmaciens militaires

apprirent à leur détriment la vérité de cette assertion.

Beaucoup d'entre nous ont connu MARTY successeur de COULIER au Val-de-Grâce, et se rappellent ce vieillard alerte et vigoureux, membre très actif de nombreuses commissions de la Société et notamment de la Commission permanente du Codex. MARTY était Professeur quand j'étais stagiaire au Val-de-Grâce. Sa parole nette et précise, la clarté de son exposition tenaient les élèves sous le charme. MARTY a présidé la Société de Pharmacie en 1884 et remplacé MIALHE à l'Académie de Médecine en 1887. Il fut nommé Pharmacien Inspecteur en 1890.

MARTY était membre du Comité de rédaction du *Journal de Pharmacie et de Chimie*. Ses travaux ont été publiés pour la plupart dans ce Journal. Les plus importants sont relatifs au *plâtrage des vins*, à la suite desquels l'Académie de Médecine décida, à l'unanimité, que le sulfate de potasse ne devait être toléré dans les vins que dans la limite maxima de 2 gr. par litre. MARTY s'est occupé également des *Altérations du chloroforme et des moyens de les prévenir*, etc.

BURCKER, successeur de MARTY au Val-de-Grâce, était Président de la Société en 1893. J'ai eu l'honneur de servir sous ses ordres pendant cinq années au Val-de-Grâce, et j'ai conservé de mon chef le meilleur souvenir. Bienveillant et courtois, il savait se faire aimer de ses subordonnés. Excellent professeur, à la parole claire et mesurée, que relevait parfois une pointe imperceptible d'accent alsacien. BURCKER fit de son cours de chimie, commun aux médecins et aux pharmaciens, un modèle du genre. Un des premiers, il écrivit un excellent *Traité des falsifications et altérations des substances alimentaires et des boissons* (1882). BURCKER a publié des travaux de chimie pure et de chimie analytique. Il a collaboré au *Dictionnaire de Wurtz* et au *Dictionnaire de Médecine de Dechambre*.

Avec BARILLÉ, se termine la liste des Pharmaciens militaires décédés anciens Présidents de la Société. A la vérité, BARILLÉ ne fut que vice-président en 1913. La mort l'enleva quelques mois après son élection. Beaucoup d'entre nous se souviennent de l'énergique effort de volonté qu'il eût

à déployer pour venir remercier la Société de son élection. La maladie le terrassait déjà, et c'est à peine s'il avait la force de prononcer ses paroles. Ce trait le dépeint entièrement. Homme de caractère, de science et de devoir, il aimait passionnément la carrière, et suivant l'heureuse et juste expression du P^r MOUREU, BARILLÉ était un chauvin professionnel, mais un chauvin de la bonne manière, confiant en sa science et sa valeur, et jaloux du prestige et de la dignité de la Pharmacie.

Il laisse de nombreux travaux, notamment des études sur les *combinaisons calciques et carboniques de l'acide phosphorique*, qui le conduisirent à l'hypothèse de l'existence des carbono-phosphates.

MESSIEURS,

En terminant cette allocution, je m'excuse d'avoir abusé de votre patience. Je vous ai fait entrevoir, en relatant la vie de nos anciens Présidents pharmaciens militaires aujourd'hui disparus, quelques-unes des vicissitudes subies par la Pharmacie militaire. Ceux d'entre nous qui ont fait partie ou font partie de Sociétés savantes comme la Société de Pharmacie de Paris, y ont trouvé un refuge et une consolation à leurs déboires et soucis de carrière. Dans cette enceinte, il n'est plus de rivalités ou de jalousies. Tous, nous sommes unis par le même amour professionnel. En cette période de l'année où les vœux s'expriment volontiers, devons-nous souhaiter que cette union parfaite se continue? A mon avis, ce serait bien superflu. Basée sur l'estime et la confiance réciproques, cette union a toujours existé : elle durera parce qu'elle est dans l'essence même de la Société.

*Rapport de la Commission chargée de la vérification
des comptes de l'année 1926; par M. MAHEU, rappor-
teur.*

MESSIEURS,

La Commission chargée de vérifier les comptes de notre Société et composée de MM. Guérin, Fleury et Maheu, a eu sa tâche rendue des plus faciles par la méthode et les soins méticuleux apportés par notre Trésorier M. Lesure, dans l'exercice de sa fonction.

Selon la méthode adoptée depuis ces dernières années, nous présentons les comptes en suivant le plan de nos prédécesseurs.

Dès lors, les chiffres fournis par l'exercice actuel deviennent facilement comparables à ceux de l'année précédente.

Les comptes de l'exercice 1926 se trouvent exposés dans les tableaux suivants :

A. Existant au 31 décembre 1925.....	13.253 18
B. Recettes.	
Cotisations : membres résidants à 30 francs (111).....	3.330 »
membres honoraires à 20 francs (24).....	480 »
— — à 15 francs (1).....	15 »
Diplômes : 5 de membres résidants à 20 francs.....	100 »
Coupons de rentes et valeurs diverses.....	5.535 87
Timbres pour quittances.....	34 »
Surélévation du taux des jetons.....	328 50
Total.....	9.823 37
C. Dépenses.	
Jetons distribués (à 4 francs).....	1.520 »
Appointements et gratifications.....	697 »
Travaux d'impression et de dactylographie.....	178 50
Abonnement au <i>Journal de Pharmacie et de Chimie</i>	1.366 10
Médailles et prix.....	1.515 »
Cotisation Avancement des Sciences.....	21 »
Frais de cotisation.....	127 85
Timbres et divers.....	44 05
Frais de Banque.....	143 45
Cotisation Amis de la Faculté.....	500 »
Versé à la famille Luce.....	500 »
Total.....	6.614 95

soit un excédent de recettes de 3.208 fr. 42 qui, ajouté à l'avoir en caisse au 31 décembre 1925 qui était de 13.253 fr. 18, donne un solde en caisse de 16.461 fr. 60.

D. Solde en Caisse.

Ce solde se trouve réparti de la façon suivante :

a) En dépôt au Comptoir d'Escompte.....	14.434 80
b) Chez le trésorier : 1° en espèces	1.086 80
2° en jetons (235 jetons à 4 francs).....	940 »
Total.....	16.461 60

Il existe une légère différence avec les chiffres du budget de l'année 1925 :

Du côté recette :

Contrairement aux années précédentes, les jetons au lieu de valoir soit 2 fr. 50 (anciens jetons), soit 4 francs (nouveaux jetons) ont tous été uniformisés et évalués à 4 francs. Il en est résulté une plus-value en caisse de 328 fr. 50 (219 jetons).

Par contre, la rentrée des cotisations a été légèrement plus faible que l'année dernière.

Pour le revenu des valeurs en portefeuille, le chiffre de 1926 accuse une moins-value par rapport à celui de 1925. Ce fait résulte à peu près uniquement des dates d'échéances des coupons de rente 4 p. 100 et pour une petite part d'un revenu légèrement abaissé pour les valeurs : Ouest 2 p. 100 et 3 p. 100.

Du côté dépenses :

Le total des dépenses est moins élevé que celui de l'année dernière. Mais il n'y a pas eu d'achat d'obligations.

Le chiffre plus élevé se rapportant aux jetons de présence, montre une plus grande assiduité de nos membres aux séances mensuelles.

Depuis longtemps, malgré le taux de la vie, les appointements et gratifications n'avaient pas été modifiés. Il était donc nécessaire de relever ce chapitre.

Le prix *Vigier* n'ayant pas eu de candidat l'année précédente, a été décerné deux fois durant cet exercice.

A signaler deux dépenses supplémentaires que la Société se devait de faire. La première, cotisation de 500 francs

à la Société des Amis de la Faculté; la seconde, 500 francs versés en souscription en faveur de la famille de l'un de nos collègues récemment décédé.

En dehors de ces particularités, les dépenses se sont montrées à peu près équivalentes à celles de l'année dernière.

Il est maintenant intéressant de mettre en parallèle, par catégories, les dépenses exposées dans le présent rapport et celles du dernier projet de budget.

Recettes :

Les quittances prévues pour 4.343 francs ont donné.....	3.825 »
Les diplômes prévus pour 160 francs ont donné.....	100 »
Les revenus des valeurs prévus pour 5 885 francs ont donné.....	5.535 87
Les timbres prévus pour 39 fr. 75 ont donné.....	34 »
En plus surélévation des jetons.....	328 50
Soit un total prévu de 10.429 fr. 84 contre un total réel de.....	9.823 37

Dépenses :

Les jetons versés prévus pour 1.396 francs ont été de.....	1.520 »
Les abonnements au <i>Journal</i> prévus pour 1.400 francs ont été de.....	1.366 10
Les médailles et prix prévus pour 1.300 francs ont été de.....	1.515 »
Les appointements prévus pour 350 francs ont été de.....	697 »
Les frais de dactylographie, impression prévus pour 450 francs ont été de	178 50
Cotisation pour l'Avancement des sciences	21 »
Les frais de banque prévus pour 100 francs ont été de.....	145 45
Les timbres et divers prévus pour 200 francs ont été de.....	45 05
En plus, frais de convocations.....	127 85
En plus Amis de la Faculté	500 »
Remis à M. Bougault pour la cotisation Luce.....	500 »
Soit un total prévu de 5 211 francs contre un total réel de.....	6.614 95

Nos prévisions pour le budget de la nouvelle année peuvent se répartir ainsi :

1° Recettes.

Quittances.....	4.000 »
Diplômes.....	160 »
Valeurs.....	5.500 »
Timbres.....	40 »
Total.....	9.700 »

2^e Dépenses.

Jetons.....	4.630 »
Abonnements au <i>Journal</i>	1.500 »
Frais de médailles et prix.....	1.400 »
Appointements, gratifications.....	700 »
Frais de dactylographie et impression.....	300 »
Cotisation pour Avancement des sciences.....	24 »
Frais de banque.....	150 »
Divers.....	150 »
Total.....	5.921 »

Soit un excédent présumé de 3.779 francs.

En dépit de l'heure présente, la situation de la Société s'annonce donc très prospère.

La situation générale s'améliore et nous permet de bien augurer de l'avenir. Il faut admettre cependant qu'il n'y aura pas lieu de convertir notre capital représenté par des titres en portefeuille dont la valeur cotée a beaucoup baissé par rapport à leur prix d'achat, mais s'est légèrement relevée depuis quelques temps. Le capital de la Société au 31 décembre 1926, peut être évalué de la façon suivante :

Rente française perpétuelle 3 p. 100.....	40.040 »
— — — 4 p. 100 (1917).....	6.606 »
— — — 4 p. 180 (1918).....	2.650 »
— — — 5 p. 100 (1915-1916).....	8.547 »
— — — 5 p. 100 (1920) amortissable libérée.....	1.632 »
53 Ouest 3 p. 100 anciennes.....	14.363 »
50 — 2 1/2 p. 100.....	11.650 »
42 Grand Central 3 p. 100.....	10.449 »
1 Grand Central 3 p. 100.....	1.503 »
90 Russe obligations emprunt 4 p. 100 1891 (6 ^e émission).....	1.503 »
Total.....	102.440 »

La Commission approuvant les suggestions envisagées par les derniers rapporteurs, estime qu'il y aurait lieu d'encourager les étudiants à soumettre leurs travaux aux suffrages de la Société.

Par ces temps de vie chère, et pour aider nos étudiants, la Commission jugeant nos réserves suffisantes, vous demande s'il n'y aurait pas lieu soit d'élever la valeur des prix, soit d'en créer de nouveaux.

Il nous reste, en terminant, à vous prier de bien vou-

loir vous joindre à notre Commission pour approuver les comptes qui viennent de vous être présentés, et adresser des félicitations bien méritées, à notre Trésorier M. Lesure, pour le labeur qu'il a fourni dans l'établissement d'une comptabilité particulièrement méthodique et soignée.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — PRIX DE LA SOCIÉTÉ (*Extrait du règlement*).

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant la Faculté de Pharmacie de Paris, au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Ces prix sont représentés par deux médailles d'or et deux d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences chimiques ; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Dans aucun cas, ce nombre de médailles ne sera dépassé ; il pourra être moindre, ou les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent, si la Société juge que les travaux soumis à son appréciation n'ont pas une valeur suffisante.

Nota. — Tout candidat au prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), dix exemplaires de son travail. Il choisit lui-même, en faisant cet envoi, la section dans laquelle il désire concourir.

II. — PRIX DE FONDATION.

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit, ayant trait à la chimie biologique. Ce prix pourra être décerné en 1927.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médica-

menteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906). Ce prix pourra être décerné en 1928.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc. » (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1927.

Prix Pierre-Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par M^{me} veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1927.

Nota. — Les candidats au prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.

